

# LA GESTION DES REJETS D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

- Nouveautés réglementaires
- Hiérarchisation des activités
- Zoom sur le commerce et la réparation automobile

---

Mardi 23 novembre 2010  
CHS de CHAMBERY – BASSENS (73)

# SOMMAIRE

---

Avant-propos .....	p. 2
Programme de la journée .....	p. 3
Synthèses de la journée .....	p. 4
Supports d'intervention .....	p. 7
<b>Les nouveautés réglementaires impactant le raccordement des effluents non domestiques</b> Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C .....	p. 9
<b>Retours d'expériences de collectivités : La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole,</b> Jean-Luc EARD, Haganis (régie) .....	p. 15
<b>Retours d'expériences de collectivités : La Communauté Urbaine de Strasbourg,</b> Renaud PHILIPPE, CUS .....	p. 25
<b>Les opérations collectives sur le bassin Rhône-Méditerranée</b> Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C .....	p. 35
<b>Un outil proposé par le Graie pour amorcer la démarche</b> Bruno PERCHERON, Lyonnaise des eaux .....	p. 41
<b>Hiérarchisation des secteurs d'activité dans le cadre de l'opération collective autour du lac du Bourget</b> Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole .....	p. 47
<b>Les technologies propres dans les métiers de l'automobile et autres réponses apportées par le CNIDEP</b> Célia BORNIGAL, Cnidep .....	p. 53
<b>Le développement d'outils pour les collectivités sur un secteur d'activité particulier : l'automobile</b> Prisca VAN PAASSEN, Ascomade .....	p. 61
<b>Les outils proposés par le Graie</b> Elodie BRELOT, Graie .....	p. 67
<b>Annexes .....</b>	<b>p. 71</b>
1- Réduction des rejets non domestiques sur le territoire du Grand Narbonne .....	p. 73
2- Références bibliographiques et documents accessibles .....	p. 79

# AVANT-PROPOS

---

## ▪ CONTEXTE

Dans la longue liste des questionnements et contraintes techniques, réglementaires et financières des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter et s'organiser et développer des outils pour encadrer la collecte et le traitement des effluents des établissements concernés. Cette démarche inclut les rejets d'eaux usées, les rejets d'eaux pluviales, ainsi que la gestion des déchets dangereux.

Le cadre réglementaire et administratif est un premier point d'entrée.

La hiérarchisation des activités, au-delà des gros établissements industriels, pour la mise en place d'un plan d'action, est le deuxième point d'entrée identifié par le groupe de travail du Graie.

Enfin, la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés est souvent un maillon essentiel pour la réussite d'une stratégie générale de gestion des rejets non domestiques et donc de maîtrise des pollutions à la source.

## ▪ GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL

L'échange d'expériences a été identifié par les participants aux précédentes rencontres comme une source essentielle d'information pour les collectivités.

Aussi, le Graie anime depuis janvier 2010 un réseau d'échanges sur la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement, qui regroupe une vingtaine de participants de collectivités, exploitants privés, chambres consulaires et partenaires institutionnels. Ces professionnels ont déjà échangé et produit bon nombre de documents, qui sont mis à la disposition de tous via le site internet du Graie et le forum d'échanges.

Ce réseau d'acteurs est le porteur de la rencontre qui vous est proposée ici.

## ▪ OBJECTIFS

Il s'agit autant d'une conférence que d'un séminaire d'échanges. Cette rencontre vise à faire un apport d'informations important : cadrage, expériences et thématiques particulières ; ensuite, nous laissons une large place pour les échanges et discussions. Elle constitue en effet un temps et un lieu neutres d'échange et de rencontre entre professionnels ; elle contribue ainsi au partage et au transfert des connaissances et savoir-faire et à la consolidation d'un réseau de professionnels partageant des problématiques communes.

# PROGRAMME

## 9h30 Accueil

### 10h00 Ouverture et introduction

Denis BRONDEL, Directeur de l'Eau, Chambéry Métropole  
Elodie BRELOT, Graie

### LE CADRE DE LA GESTION DES RACCORDEMENTS D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES ET ETUDES DE CAS

#### 10h20 Les nouveautés réglementaires impactant le raccordement des effluents non domestiques

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C

#### 10h40 Retours d'expériences de collectivités :

**La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole,**

Jean-Luc EARD, Haganis (régie)

**La Communauté Urbaine de Strasbourg,** Renaud PHILIPPE

#### 11h40 Les opérations collectives sur le bassin Rhône-Méditerranée

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C

#### 12h10 Discussion

### HIERARCHISATION DES ACTIVITES POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTION

#### 12h40 Un outil proposé par le Graie pour amorcer la démarche

Bruno PERCHERON, Lyonnaise des eaux

## 13h00 Déjeuner

#### 14h30 Hiérarchisation des secteurs d'activité dans le cadre de l'opération collective autour du lac du Bourget

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole

#### 15h00 Discussion

### DES RESEAUX ET DES OUTILS POUR DES ACCORDS PAR BRANCHES - ECLAIRAGE SUR LES ACTIVITES DE L'AUTOMOBILE

#### 15h15 Les technologies propres dans les métiers de l'automobile et autres réponses apportées par le CNIDEP

Célia BORNIGAL, Cnidep

#### 16h00 Le développement d'outils pour les collectivités sur un secteur d'activité particulier : l'automobile

Prisca VAN PAASSEN, Ascomade

### PERSPECTIVES

#### 16h30 Les outils proposés par le Graie

Elodie BRELOT, Graie

#### 16h45 Discussion sur l'articulation des réseaux et les attentes des participants

## 17h00 Fin de la journée

# SYNTHESE

---

En ouverture de la journée, **Denis BRONDEL**, directeur de l'Eau de Chambéry Métropole, a rappelé l'implication de l'agglomération sur cette thématique. Afin de réduire progressivement les apports de polluants non domestiques susceptibles d'impacter le système d'assainissement ou le milieu récepteur, le CISALB et Chambéry Métropole usent conjointement de la carotte et du bâton : l'accompagnement et les partenariats institués entre la collectivité et les industriels, les contrôles des effluents non domestiques et les redevances.

**Elodie BRELOT**, directeur du Graie, a rappelé les objectifs de ce séminaire : exposer des éléments de cadrage et de connaissance, confronter les points de vue et échanger les idées, les méthodes, les solutions techniques et les moyens utilisés notamment par les collectivités afin de progresser continuellement.

**La première partie de la journée** était centrée sur le cadre réglementaire et contractuel : réglementation nationale et stratégies locales.

**Céline LAGARRIGUE**, de l'agence de l'Eau RM&C, notamment en charge des opérations collectives, a fait un point sur les nouveautés réglementaires encadrant l'autosurveillance des substances dangereuses. La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses répond aux exigences de la directive cadre sur l'eau (DCE) : l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015, la réduction des flux de substances dangereuses et la non-dégradation des masses d'eau en bon état. Les objectifs des textes français sont de quantifier et/ou mesurer les flux de substances dangereuses en vue d'imposer et mieux cibler les actions de réduction en lien avec les objectifs de la DCE et d'évaluer l'efficacité des mesures de réduction engagées.

La circulaire du 5 janvier 2009 précise les obligations pour les industriels, raccordés ou non. L'arrêté du 22 juin 2007 établit les obligations d'autosurveillance pour les stations d'épuration en termes d'études et d'actions de réduction nécessaires. La [circulaire du 29 septembre 2010](#) vient compléter cet arrêté en précisant les stations concernées, les mesures initiales nécessaires et les obligations de surveillance pérenne qui en découlent : les stations de plus de 10 000 eh sont concernées, avec des mesures initiales sur 50 substances à réaliser en 2012 (91 substances pour les plus de 100 000 eh, à faire en 2011). Les stations de moins de 2000 eh sont exclues de la circulaire, l'Etat pouvant imposer un suivi au cas par cas entre 2 et 10 000 eh. Les rejets de temps de pluie sont également exclus de la circulaire. Les questions soulevées portent notamment sur le coût de ces campagnes et sur la capacité des

laboratoires de réaliser les analyses. Les valeurs seuils ont été établies en référence aux valeurs seuil milieu : en général, 10 X la norme milieu. Afin d'établir des valeurs seuil en fonction des milieux récepteur, l'OIEau doit mettre en ligne une base de données avec les débits de référence (Qmna5). L'Agence de l'eau apportera un soutien financier à hauteur de 50 % pour les analyses et les investissements spécifiques (hors autosurveillance réglementaire classique) en matériel de prélèvement.

**Jean-Luc EARD**, Chef du service autocontrôle des ouvrages d'assainissement de la régie HAGANIS, nous a fait bénéficier du retour d'expérience sur le territoire de la communauté d'Agglomération de Metz (250 000 habitants, 13 000 entreprises recensées et 1 000 établissements potentiellement polluants). Après avoir présenté les compétences et outils du service de police des réseaux, composé de 4 personnes à plein temps, il a présenté l'historique et les orientations choisies pour mener à bien les missions.

Les contrôles de conformité ont commencé dès 1985. En 2001, dans le cadre du programme LIFE, une dizaine de stations de mesure en continue ont été installées. Le calcul de la redevance assainissement tient compte du volume réellement rejeté avec, entre 2002 et 2007, suppression de la dégressivité qui était appliquée pour les gros consommateurs d'eau (une vingtaine d'établissements concernés). En 2008, sont également appliqués des coefficients de pollution rendant la redevance proportionnelle à la pollution rejetée (7 établissements concernés). Dans tous les cas, l'application de la redevance se fait sous forme de convention spéciale de déversement ou d'autorisation de rejets. La facturation des enquêtes pollution et des contrôles tient compte de plusieurs critères tels que les frais d'enquêtes, la remise en état et les éventuelles répercussions sur les systèmes de traitement. Dans un souci d'équité, le service a procédé à la vérification des installations des collectivités et de l'administration. Enfin, cette année une étude préalable à une opération collective a été réalisée.

Certaines difficultés restent encore à surmonter, comme la gestion complexe du suivi administratif des dossiers et leur archivage et, parfois, les relations avec les entreprises (récupération d'informations, accessibilité aux regards). La suppression du coefficient de dégressivité a suscité nombre de réactions : acceptation, engagement politique, cadre réglementaire, ... De même, les moyens d'action et les

moyens coercitifs ont été discutés. Strasbourg dispose d'un agent assermenté, mais la démarche a été particulièrement lourde, d'autant qu'elle était méconnue des services de la Préfecture.

**Renaud PHILIPPE**, responsable du Département Qualité et Télécontrôle des rejets de la Communauté urbaine de Strasbourg, a présenté l'expérience de Strasbourg (466 000 habitants). Depuis 1990, la CUS a mis en place une vingtaine de convention et une quarantaine d'autorisation de déversement. La CCI a recensé 34 000 établissements raccordés, dont 21 000 assimilés à des rejets domestiques, donc 13 000 nécessitant des conventions de raccordement spécifiques. Comme Jean-Luc Heard, Renaud Philippe souligne que cette activité est particulièrement chronophage. Le département est composé de 8 agents dont un ingénieur. 2 sont affectés aux contrôles inopinés. En effet, en plus de l'autocontrôle, la CUS réalise 3 contrôles inopinés par an. Il est donc essentiel de déterminer des actions prioritaires : les gros pollueurs restent la priorité, de même que les établissements non conformes ; mais il faut profiter des opportunités pour cibler certaines activités (par exemple, la mise en place d'un label imprimeur) et donc disposer des outils nécessaires par branche d'activité pour pouvoir répondre à ces opportunités : arrêtés types par secteurs d'activités, précisant les bonnes pratiques, les informations obligatoires et les éventuelles pénalités financières.

En conclusion, Renaud Philippe, propose une analyse du contrôle des rejets non domestique comme une formule gagnant/gagnant. Pour la collectivité, cela permet une meilleure maîtrise des rejets (notamment de substances dangereuses), l'optimisation de la collecte et du traitement pour un impact moindre sur l'environnement et l'amélioration des prétraitements des eaux usées chez beaucoup d'industriels. Pour les établissements, une meilleure connaissance des rejets permet de détecter des axes d'amélioration dans les process, avec des gains de matière première et d'anticiper les actions. Elle s'accompagne du respect de la réglementation, d'une maîtrise des coûts, et parfois d'une démarche de certification-label simplifiée.

Concernant les seuils de rejet imposés aux industriels, la CUS est partie du principe que la Step n'est pas en mesure de traiter les substances autres que la matière organique, l'azote et le phosphore. Elle reporte donc sur l'industriel le respect des normes de rejets vis-à-vis du milieu récepteur.

**Céline LAGARRIGUE** est intervenue une seconde fois pour présenter les opérations collectives menées sur le bassin Rhône-Méditerranée. Ces opérations multipartenaires visent à favoriser les réductions à la source de substances dangereuses. La principale difficulté réside dans le caractère dispersé de la pollution

visée et la multiplicité des sources. L'opération collective vise à contribuer à une réelle dynamique locale, impliquant les collectivités, les entreprises et leurs représentants (chambres consulaires), l'agence de l'eau et les services de l'Etat. Elle passe par une contractualisation pour assoir un réel engagement des partenaires. Ces opérations collectives correspondent à un objectif phare du 9<sup>e</sup> programme. 40 opérations ont été validées (objectif initial de 45) : 759 actions réalisées, pour un budget de dix millions d'euros fin 2010, dont 15% des montants engagés sur la ligne industrie. 37% des dossiers sont sur des petits montants (2000 à 50000 €). Aujourd'hui, l'agence entame le bilan de ces opérations dans le cadre de la préparation du 10<sup>e</sup> programme de l'Agence : aucune nouvelle opération ne pourra être contractualisée au cours des deux prochaines années.

**Une deuxième partie de cette journée** visait à présenter des outils et des démarches de hiérarchisation des secteurs d'activité pour les petits établissements (PME-PMI), travail au cœur des activités du groupe de travail animé par le Graie depuis un an sur la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement.

**Bruno PERCHERON**, Lyonnaise des eaux et membre du groupe de travail régional, nous a présenté les **éléments méthodologiques** proposés par le groupe pour contribuer à la hiérarchisation des actions vis-à-vis d'entreprises de petite taille générant des eaux usées non domestiques. **Plusieurs tableaux** sont proposés :

- Tableau 1 : Liste des activités / pratiques potentiellement polluantes
- Tableau 2 : Liste activités / paramètres polluants
- Tableau 3 : Liste des activités / impacts potentiels personnel - réseaux - STEP – milieux récepteurs

En prenant en compte ces critères, chaque collectivité pourra hiérarchiser les secteurs d'activité en fonction des impacts déjà identifiés, du nombre d'établissements identifiés par secteur et des moyens disponibles. Enfin il est proposé de répartir les établissements en 3 groupes en fonction de l'importance de l'impact potentiel sur le système d'assainissement ou sur le milieu récepteur.

Une validation politique de ces choix stratégiques est ensuite indispensable pour passer à l'étape de régularisation des autorisations et de conventionnement.

Dans cette même logique, le CISALB, Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget, a réalisé une étude de hiérarchisation des secteurs d'activités des PME-PMI en vue d'établir un plan d'actions sur le bassin versant, dans le cadre d'une opération collective 2009-2012. Cette opération collective fait suite à un contrat de bassin versant 2003-2007. **Etienne CHOLIN**, responsable environnement à la direction de l'eau de Chambéry Métropole, nous a présenté la démarche. L'idée-

force est, pour les établissements autres que prioritaires (déjà visés), de cibler les entreprises dont l'impact réseaux/STEP/milieu est potentiellement plus important, de tenter de répondre aux problèmes constatés (données autosurveillance), d'optimiser les moyens humains des collectivités et d'être plus « efficaces » par une démarche globale sur chaque secteur eaux / déchets / communication. 24 secteurs d'activités ont été pré-ciblés. Le bureau d'étude a établi une [fiche pour chacun d'entre eux](#), en précisant les entrants, les opérations et les rejets et déchets en résultant, les solutions de réduction des rejets possibles, en terme de prétraitement, de réduction des déchets et de bonnes pratiques. A l'issue de cette analyse, 6 secteurs ont été retenus comme prioritaire sur le territoire du Lac du Bourget : la peinture, la fromagerie, la restauration, le lavage de véhicule, le traitement de surface et les garages. Le plan d'actions détermine, pour chaque secteur d'activité, les actions à mener, par exemple, des actions de communication vis-à-vis des différents publics, les diagnostics de sites ou encore le développement de filières adaptées.

**Le troisième volet de la journée** consistait à apporter des réponses concrètes pour la mise en place d'accords avec les activités de vente et réparation automobile.

**Célia BORNIGAL** est chargée de mission Eau et Technologies Propres au CNIDEP - centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises. Le CNIDEP est un service de la chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, avec une vocation à caractère national en termes d'appui et d'accompagnement des entreprises, des chambres des métiers et des collectivités pour le développement de technologies propres de traitement des effluents de l'artisanat et des petites industries.

Le CNIDEP a mis en place depuis 2008 une démarche de validation technique, qui s'appuie sur des critères pragmatiques d'évaluation sur la base de tests chez des artisans volontaires : coûts d'investissement et de fonctionnement, environnement, durabilité, praticité et efficacité. 27 techniques ont fait l'objet de tests, un guide plus complet a été édité sur les activités de la peinture. [Les fiches synthétiques](#) sont en ligne sur le site internet du CNIDEP.

Concernant la problématique des métiers de l'automobile, il s'agit notamment de maîtriser les rejets d'eaux de procédés (lavage de sols, de véhicules et ruissellements) et les rejets de produits (dégraissage, peinture, ...). Pour la réduction des rejets, 3 types d'actions sont à mener : mettre en place des bonnes pratiques (stockage, élimination adaptée, substitution de certains produits, entretien des ouvrages) ; renforcer le prétraitement, mettre en place des technologies propres. 9

solutions de traitement spécifiques ont été testées, dont 5 fontaines de dégraissage biologique.

Le CNIDEP propose aux agences de l'eau de lancer un programme sur 2 ans de caractérisation des substances dangereuses dans l'artisanat : 10 à 12 métiers, 45 entreprises, 250 prélèvements, 104 substances analysées, avec pour objectif une diffusion nationale des résultats et l'identification des solutions techniques de traitement.

**Prisca VAN PAASSEN**, de l'Ascomade, anime un groupe de travail régional sur les effluents non domestiques. L'Ascomade - Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement est un réseau au service des collectivités, qui vise à favoriser l'échange d'expériences et conseiller les collectivités. Le réseau mis en place mobilise également des représentants des CCI et CMA, des secteurs d'activité concernés et de l'agence de l'eau. L'objectif de ce groupe est d'établir des documents types adaptés aux différents secteurs d'activité. Ainsi, pour l'activité de vente et réparation automobile, le groupe propose **3 documents types** :

- La demande de renseignements pour connaître l'entreprise, ses activités et son fonctionnement.
- Le constat de non rejet, justificatif pour les entreprises sans rejet ou risque pour le réseau, inspiré des documents mis en place sur le Grand Lyon validé
- L'arrêté d'autorisation de déversement, lequel précise les caractéristiques des rejets (paramètres à prendre en compte), l'obligation de rétention de certains produits et effluents, les prétraitements imposés avec les obligations d'entretien (séparateur à hydrocarbures), et les contrôles et la surveillance.

Le groupe de travail poursuit ses travaux sur d'autres secteurs d'activité. En perspective : l'agroalimentaire, l'imprimerie, ...

**Elodie BRELOT** a rappelé les outils mis en place par le Graie depuis un an, pour faciliter l'accès aux informations pertinentes et les échanges d'expérience : base documentaire, forum d'échanges, groupe de travail et rencontre annuelle. Une discussion sur les besoins et les outils pertinents a suivi. Quelques idées émergentes :

- Forum ou listes emails : ce point reste à discuter. A l'issue de la rencontre, par écrit, 57 personnes se sont dites favorables au forum !
- Relation avec les entreprises : à faire mais probablement dans un cadre différent, notamment développer une culture générale assainissement et gestion de l'eau



# SUPPORTS D'INTERVENTION

---



## **Les nouveautés réglementaires impactant le raccordement des effluents non domestiques**

---

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C



## Nouveautés réglementaires : Auto-surveillance des substances dangereuses



**Céline LAGARRIGUE**  
Agence de l'eau RM&C

Mardi 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole (73)



## Lutte contre les pollutions de substances dangereuses

L'action sur les micropolluants répond aux exigences de la DCE :

- Bon état des masses d'eau en 2015
- Réduction du flux des substances dangereuses (objectifs nationaux fixés dans les SDAGE pour 2015)
- Non dégradation des masses d'eau en bon état

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Objectifs des textes réglementaires

Quantifier / mesurer les flux de substances dangereuses en vue de :

- Imposer / cibler les actions de réduction en lien avec les objectifs de bon état et de réduction des flux pour 2015
- Évaluer l'efficacité des mesures de réduction engagées.
- 2 textes :
  - 1 ICPE (établissements raccordés ou non)
  - 1 STEU urbaines

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Principes d'autosurveillance

1. **Pré-identifier** les maîtres d'ouvrages concernés (pas tout le monde),
2. Leur faire réaliser une campagne de **mesure initiale**,
3. Sur le rendu de la campagne, imposer réglementairement **l'autosurveillance pérenne**,
4. Imposer des **études** pour connaître l'origine de l'émission et les moyens d'y remédier,
5. Imposer des **actions de réduction** pour les flux les plus impactant pour l'atteinte des objectifs (BE, flux).

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Avancement

- réglementairement
- opérationnellement

	industriels (y compris raccordés STEP urbaine)		STEP urbaines			
Pré identification	Circulaire 5 janvier 2009	X	X	Circ. 29 sept. 2010	X	X
surveillance initiale		X	X		X	
surveillance pérenne		X			X	
études		X	(X)		X	(X)
actions de réduction		X	(X)		X	(X)

Commentaire Techn arrêté 22/06/07 autosurveillance.

2e séminaire d'échanges régional 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Circulaire du 29 septembre 2010 (1)

### 1. Pré-identifier : Quelles stations concernées ?

- Surveillance systématique sur les stations  $\geq 10\ 000$  EH
- Surveillance renforcée pour les stations  $\geq 100\ 000$  EH

### 2. Mesures initiales : Quelles substances ?

- 4 mesures sur le rejet – délai de 12 mois
- Les prescriptions techniques concernant les mesures sont identiques à celles pour les ICPE (circulaire du 5/01/09)
- STEU  $\geq 100\ 000$  EH : 91 substances (déclaration GEREP)
- STEU  $\geq 10\ 000$  EH : 50 substances (état chimique + état écologique)

2e séminaire d'échanges régional 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Circulaire du 29 septembre 2010 (2)

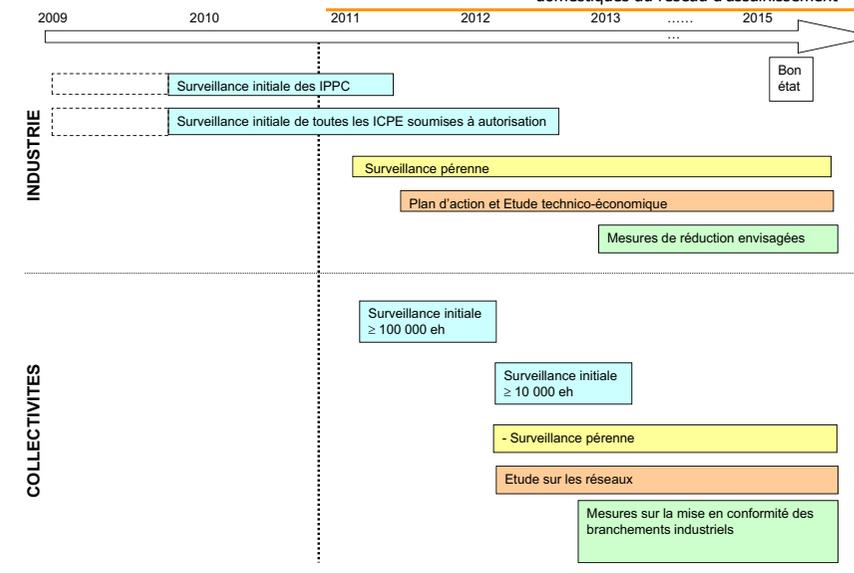
### 3. Surveillance pérenne :

- Limitée aux substances aux rejets « significatifs »
- 3 à 10 mesures par an selon la taille de la STEU
- Réactualisation tous les trois ans
- Résultats des analyses bancarisés dans « Roseau »

### 4. Études / mesures de réduction :

- pas de mesure de réduction imposée par la circulaire
- Diagnostic prévu dans le commentaire technique de l'arrêté du 22 juin : investiguer dans les réseaux, connaître les caractéristiques des rejets et mise à jour des arrêtés d'autorisation (données de l'action ICPE, coordination des actions)

2e séminaire d'échanges régional 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole



## Conséquences sur le bassin

- La surveillance concerne 358 stations
  - **35 stations**  $\geq$  100 000 EH (surveillance à mettre en œuvre dès janvier 2011)
  - **323 stations**  $\geq$  10 000 EH
- Les coûts engagés sur le bassin s'élèveraient à :
  - 2.2 millions d'euros pour la surveillance initiale
  - 2.4 millions d'euros par an pour la surveillance pérenne
  - Les coûts restent à affiner (prise en compte des prélèvements complémentaires, réduction de la liste des substances)



## **Retours d'expériences de collectivités : La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole**

---

Jean-Luc EARD, Haganis (régie)



# RETOUR D'EXPERIENCES

Jean-Luc EARD

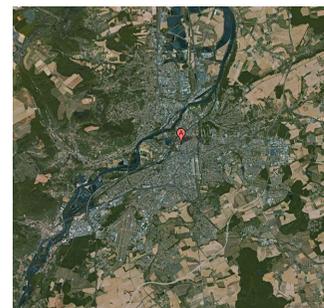


GRANDLYON

Mardi 23 novembre 2010 – Chambéry (73)



## L'agglomération messine



- 250 000 habitants
- 13 000 entreprises recensées
- 1 000 établissements potentiellement polluants
  - 400 restaurants
  - 150 garages
  - 30 établissements scolaires
  - 40 ICPE soumises à autorisation

2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole



Régie opérationnelle de la communauté d'agglomération de Metz dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière



2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

### ■ Son périmètre



2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## ■ Ses compétences

### ➤ Le traitement des déchets ménagers



centre de tri

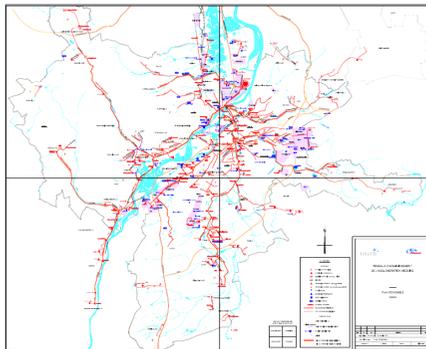


centre de valorisation énergétique

### ➤ Le traitement des eaux usées



### ➤ Le transport des eaux usées



1200 km de réseaux



320 ouvrages





■ Les moyens matériels



*Sondes pH, conductivité et redox*





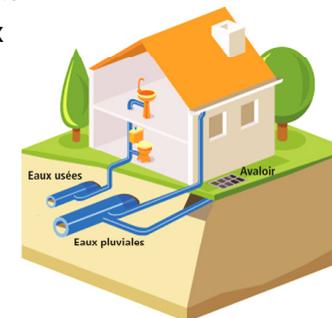
Sonde multi-paramètres (pH, conductivité, T°)



Sonde hydrocarbures

## Historique et orientation

- Contrôle de conformité (dès 1985)
  - Vérification des branchements des Eaux Usées et des Eaux Pluviales



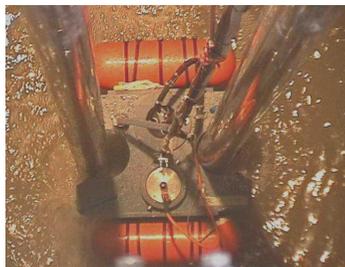
- Vérification des bacs à graisse et des séparateurs d'hydrocarbures



- Le programme Européen LIFE (2001)  
(Gestion et pilotage en temps réel d'un système d'assainissement en milieu urbain en fonction de la qualité du milieu naturel)

Station de mesure





**Station de mesure simplifiée dans une station de relevage**



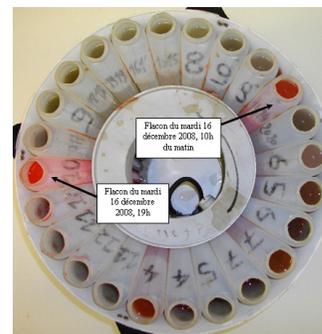
## ■ Suppression de la dégressivité (2002-2007)

- Dans un premier temps, application d'une redevance directement proportionnelle au volume d'eau :  
1m<sup>3</sup> rejeté = 1 m<sup>3</sup> facturé
- Réajustement sur 1 à 4 ans
- Opération engagée de 2002 à 2007
- Une vingtaine d'établissements industriels concernés
- Facturation directe aux industriels
- Application sous la forme d'une convention spéciale de déversement

## ■ Prise en compte du volume réellement rejeté pour le calcul de la redevance d'assainissement

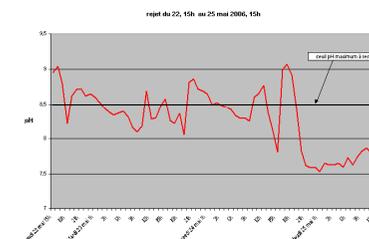
- Application d'une redevance proportionnelle au volume rejeté ou application d'un forfait
- Une vingtaine d'établissements avec une comptabilisation spécifique
- Application sous forme de convention spéciale de déversement ou d'autorisation de rejet

## ■ Facturation des enquêtes pollution et des contrôles



**Couronne de prélèvement**

### Analyse horaire du pH



- Facturation prenant en compte:
  - les frais d'enquête et de contrôle
  - la remise en état initiale
  - les répercussions sur le système de traitement
- Délibération précisant les tarifs à appliquer
- Majoration pour dépassement de plus de 20% des seuils réglementaires précisés dans l'autorisation de rejet
- Facturation forfaitaire pour non communication des certificats d'entretien des ouvrages de prétraitement

## ■ Application de coefficients de pollution (2008)

- Application d'une redevance proportionnelle à la pollution rejetée
- 3 types de coefficients de pollution selon l'activité
- Opération engagée à partir de 2008 en concertation avec les industriels
- 7 établissements concernés
- Application sous forme de convention spéciale de déversement ou d'autorisation de rejet

## ■ Actualisation des autorisations de 1<sup>ère</sup> génération

- Prise en compte des évolutions réglementaires
- Simplification des documents administratifs par la suppression des conventions pour les activités récurrentes

## ■ Vérification des installations des collectivités et de l'administration

- Services techniques, cantines scolaires, salles polyvalentes, piscines, imprimerie, garage mécanique, laboratoires, ...

## ■ Révision du règlement d'assainissement



## ■ Etude préalable à une opération collective territoriale

- Identification et quantification des gisements de déchets
- Bilan de l'activité de la police des réseaux
- Propositions ...

## Conclusion

### ■ Les principales difficultés

- Le suivi administratif des dossiers et de l'archivage
- La récupération des informations documentaires concernant les entreprises
- L'accessibilité aux regards de prélèvement
- La récupération des eaux de pluie



*Merci de votre attention*

## **Retours d'expériences de collectivités : La Communauté Urbaine de Strasbourg**

---

Renaud PHILIPPE, CUS



## L'Expérience de la Communauté Urbaine de Strasbourg

**Renaud PHILIPPE**

**Strasbourg.eu**  
& COMMUNAUTÉ URBAINE



Chambéry  
métropole  
**GRANDLYON**

Mardi 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole (73)

**graie**

## La Communauté Urbaine de Strasbourg

- Créée en 1964
- Constituée, à ce jour, de 28 communes
- 466 000 habitants
- 316 km<sup>2</sup>
- Géographie plate (plaine d'Alsace)
- Présence du Rhin et de nombreux cours d'eau

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Le Service de l'Assainissement

- Au sein de la Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains
- 127 agents
- Mise à jour du règlement d'assainissement transmise à tous les abonnés en 2009
- Révision du schéma directeur en cours

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Système d'Assainissement sur la CUS

- La CUS assure en régie le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement et de 3 stations d'épuration (16 400+ 10 600+ 3 300 EH).
- La gestion de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau (1 000 000 EH) est confiée par la CUS à l'établissement VALORHIN dans le cadre d'un contrat d'affermage.

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## La Station d'épuration de Strasbourg – La Wantzenau



<<crédit photo : Airsthoo>>

## Le réseau du service de l'assainissement est composé de :

- 1244 km de réseau unitaire
- 272 km de réseau séparatif eaux pluviales
- 141 km de réseau séparatif eaux usées
- dont 53 km de conduites de refoulement



### Le système d'assainissement de la CUS comprend :

- > 54 bassins d'orage
- > 309 deversoirs d'orage
- > 154 stations de relevage et de refoulement des eaux usées,
- > 27 pluviomètres
- > 2 préleveurs automatiques



## Le département Qualité et Télécontrôle des Rejets

- 8 agents dont 1 ingénieur et 1 technicienne
- Compétence sur :
  - Télégestion
  - Surveillance de la qualité des effluents
  - Les eaux non domestiques
  - Les pollutions
  - Les déversements temporaires

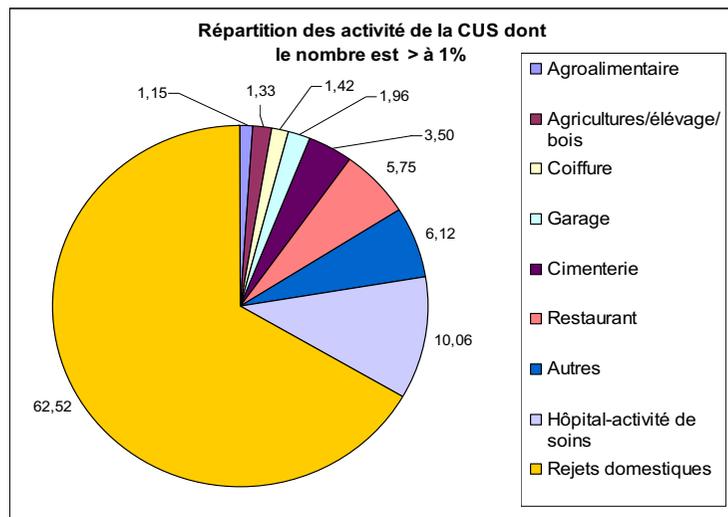
## Arrêtés et Conventions avec les industriels



<<crédit photo : CUS>>

## Caractéristiques des rejets non domestiques

- 35% des eaux arrivant à la station d'épuration sont d'origine non domestique
- Plus de 80 % des flux d'origine non domestique proviennent d'industriels conventionnés
- Environ 12 000 t de DCO par an d'eaux non domestiques



## Conventions avec les industriels



<<crédit photo : CUS>>

### Les conventions : Un partenariat datant de 1989

- Groupe de travail avec les industriels pour un modèle de convention en 1989 puis en 2009
- Depuis 1990, une vingtaine de conventions
- D'abord facultative puis obligatoire depuis 2005 pour tout rejet >50kg/j

### Redevance spécifique

- Prise en compte de la DCO, de l'Azote, du Phosphore et du volume pour le calcul de la redevance
- Part fixe basée sur la souscription d'un volume de rejet maxi par jour et de flux de rejets maxi par jour
- Part variable basée sur rejets réels V et concentrations des paramètres

### Évaluation des rejets

- Autocontrôles des établissements
- 3 contrôles inopinés 24h par an
- Formule de coefficient de pollution

$$C_{pol} = 0,318 + 0,351 \frac{DCO_{mes}}{750} + 0,173 \frac{NTK_{mes}}{75} + 0,158 \frac{PT_{mes}}{10}$$

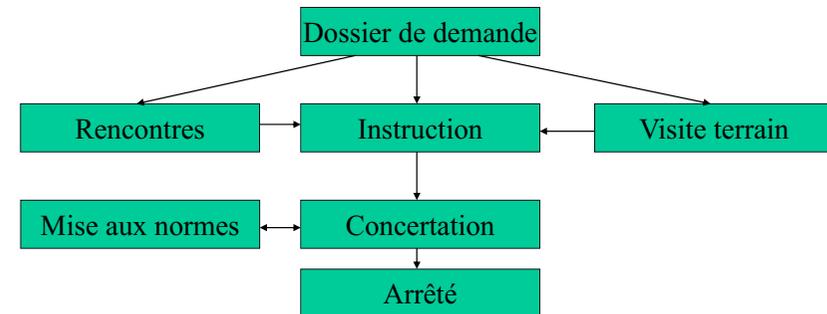
### Arrêté d'autorisation de déversement des eaux non domestiques

- Mise en place d'arrêtés d'autorisation de déversement d'eaux non domestiques à partir de 2005
- Pilotage du dossier d'instruction par le service de l'assainissement de la communauté urbaine
- Signature de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux non domestiques par le maire de la commune sur laquelle l'établissement est implanté

- Une quarantaine d'établissements possèdent une autorisation de déversement des eaux non domestiques
- 34 000 établissements recensés par la CCI
- Dont 21 000 clairement identifiés comme rejets domestiques

## L'organisation des instructions des dossiers eaux non domestiques

2 agents terrain, techniciens raccordements, 1 technicienne qualité



<<crédit photo : CUS>>

## Les principales difficultés

- Personnel limité
- Nombre d'établissement très important avec possibilité de modifications des rejets
- Peu de demande de régularisation spontanée
- Temps et relances pour obtenir des dossiers complets

## Approche substances dangereuses

- Enjeux pour l'avenir
- Réflexion globale
- Prioriser les actions

## Actions prioritaires

- Les « gros pollueurs »
- Les établissements non conformes
- Répondre aux demandes des établissements
- Diverses actions de communication ciblées visant à sensibiliser
- Actions par secteur d'activité

## Réflexions

- Pénalités financières pour non conformité par secteurs d'activité
- Arrêté type par secteur d'activité sans visite (information obligation et bonnes pratiques)
- Substances dangereuses
- Actions avec partenaires et corporations

## Formule gagnant/gagnant

Pour la collectivité

- Meilleures maîtrises des rejets (notamment substances dangereuses)
- Optimisation de la collecte et du traitement pour un impact moindre sur l'environnement
- Amélioration des prétraitements des eaux usées chez beaucoup d'industriels suite à des investissements ou à des changements de pratiques

## Formule gagnant/gagnant

Pour les établissements

- Meilleure connaissance des rejets permet de détecter des axes d'amélioration (process, gain matière première, ...) et d'anticiper les actions
- Meilleure maîtrise des coûts
- Démarche de certification-label simplifiée
- Respect de la réglementation

## Gestion des pollutions

- Procédures de signalement
- Collaborations avec le SDIS
- Formation personnel et manœuvres
- Interventions pollutions types



<<crédit photo : CUS>>



## **Les opérations collectives sur le bassin Rhône-Méditerranée**

---

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C



## Les opérations collectives sur le bassin Rhône-Méditerranée

**Céline LAGARRIGUE**  
Agence de l'eau RM&C



GRANDLYON

Mardi 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole (73)



## Lutte contre les pollutions de substances dangereuses

### Favoriser les réductions à la source :

- Éviter les émissions plutôt que de gérer les pollutions lorsque cela est possible
- Concentrer les polluants le plus amont possible pour faciliter leur gestion

2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Stratégie d'action sur les collectivités

### Limiter les rejets de substances sur le réseau d'assainissement :

- Sources multiples : pme/pmi raccordées, artisanat, hôpitaux...
- Pollution dispersée due à une multiplicité de sources en faible volume qui prises **collectivement peuvent avoir un impact significatif**
- Régulariser les rejets et orienter vers le bon exutoire et résoudre les problématiques de :
  - Rejets non maîtrisés aux réseaux
  - Devenir des déchets dangereux solides ou liquides

2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Pourquoi une opération collective ?

- Acteurs multiples (sources multiples)
- Fédérer les acteurs locaux autour d'un même projet
- Créer une dynamique locale impliquant : la collectivité, des représentants des entreprises, l'agence de l'eau, un représentant des services de l'Etat.
  - => **Contractualisation** : Engagement des partenaires sur les actions à engager et les moyens à mettre en œuvre.

2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Objectif phare - 9<sup>ème</sup> programme

→ la mise en place d'opération collective constitue un objectif phare de l'agence sous deux formes :

- Actions « agglomération »
- Actions « bassin versant » y compris les contrats cave (contrats non reconduits)

→ objectif de réduction de la pollution liée aux substances dangereuses (bon état des masses d'eau)

## Schéma d'une opération collective

Source : commentaire technique arrêté du 22 juin 2007

### Exemple de démarche en vue d'une campagne de régularisation par une collectivité des déversements d'effluents non domestiques dans son réseau de collecte des eaux usées.

Par régularisation on entend d'une part, la régularisation technique du branchement (notamment la mise en place des tabourets aux normes pour l'autosurveillance) et d'autre part, la délivrance de l'autorisation dans le respect des conditions réglementaires applicables à ces déversements.

En préalable ou simultanément à la mise en œuvre de cette démarche, la collectivité doit écrire et valider un règlement d'assainissement (inséré à l'article L.2224-12 du CGCT) précisant notamment les mesures applicables aux rejets d'effluents non domestiques, la tarification des déversements (principe pollueur-payeur, qui soit incitatif/dissuasif).

#### 1 - Réalisation d'un état des lieux : une compilation des données existantes concernant le réseau et la station est réalisée :

- rapports d'incidents de pollution,
- recensement de toutes les entreprises sur le territoire de l'agglomération ;

mesures dans le réseau notamment aux points caractéristiques du réseau et au niveau des branches de réseau où des zones d'activités sont implantées,

De plus, des mesures sont réalisées au sein d'entreprises regroupées dans un panel dont l'activité est reconnue comme étant, fortement émettrice de substances dangereuses.

#### 2 - Construction d'un groupe-cible d'entreprises à régulariser

- soit par rapport aux résultats des mesures connues,
- soit par rapport à leur taille, à la branche d'activité, au process utilisé ( par exemple, on réalise des analyses sur un panel d'imprimeurs ayant des process différents de manière à bâtir un référentiel " type de process/ type d'effluents générés/taille d'entreprise".

Ceci conduit à retenir, par exemple, tout les sérigraphes d'une importance déterminée et à leur appliquer les mêmes exigences et normes sans réaliser de mesure systématiquement)

- soit en retenant toutes les entreprises produisant des déchets dangereux liquides (regroupés par exemple) qui n'ont pas pu, suites à une sollicitation préalable, justifier de BSDD pour leurs boues d'épuration chargées en perchlorethylène),

- soit en fonction de l'implantation de l'entreprise sur une zone d'activité identifiée en fonction de son émission globale de substances dangereuse (approche par zone prioritaire)

#### 3 - Etablissement d'un plan d'action sur cette cible après concertation sur les rôles et les actions des différents partenaires, sur les échéances et les objectifs)

#### 4 Mise en œuvre des actions (visite, établissement des prescriptions des autorisations comportant notamment le planning des travaux pour mise en conformité) en concertation (collectivité, entreprise et représentant, DRIRE,SFE). Appui aux entreprises pour faire les travaux).

Phase 1 de l'opération collective

État des lieux

Phase 2 de l'opération collective

Établissements des plans d'action

Phase 3 de l'opération collective

Phase opérationnelle

## Contenu de l'accord cadre : pollutions ciblées

Tous les rejets aux réseaux d'assainissement :

- Rejets industriels raccordés
- Rejets pluviaux
- Déchets
- Pollution accidentelle

Priorisation en fonction du contexte local

## Contenu de l'accord cadre : actions des collectivités

- Régulariser les rejets non domestiques aux réseaux
- Contrôler les branchements
- Gestion des pollutions accidentelles
- Mission d'animation de terrain et de communication

## Contenu de l'accord cadre : actions des industriels

- Sensibilisation des entreprises nécessaires
- Diagnostic à réaliser
- Mise en place de solutions techniques
- Orienter les déchets vers les filières d'élimination adaptées

## Bilan des opérations collectives

- Phase de contractualisation terminée (sous la forme définie par le programme)
- suivi opérationnel des opérations lancées sur les 2 dernières années du programme

	Objectif 9 <sup>ème</sup> programme	Opérations validées
Opération type Agglomération	25	28
Opération type BV	20	12 dont 8 contrats cave

### Carte restreinte objectif phare toxique

#### Opérations collectives "agglomérations"

Préparation de la convention

- 5 CU DE MARSEILLE
- 10 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARIMONT
- 16 COMMUNAUTE D'AGGLOPORTE DE L'ISERE
- 19 CU DU GRAND LYON
- 23 CC DE FAUCIGNY-SUIERES
- 27 SIVU ASS DE DRAGONIGNAN
- 29 CA GRAND AUVIGNON
- 30 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BELFORTAINE
- 31 SYNDICAT MIXTE DU DUCONNAIS
- 33 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE VESOUL
- 35 Communauté d'agglomération de VILLEFRANCHE SUR SAONE (CAVIL)
- 38 SYSTEUR

Validation de l'accord en CDA

- 2 SYND MIXTE ASS. RIVIERE DROITE DU VAR
- 3 CA DE LA NARBONNAISE
- 4 VITROLLES
- 6 ZI D'AZOIN
- 9 COMMUNE DE BESANCON
- 8 CA DES PAYS DE MONTBELIARD
- 11 CA DU GRAND ALAIS CEVENNES
- 12 CC DE NIMES
- 13 CA de MONTPELLIER
- 14 CA DE BEZIERS MEDITERRANEE
- 15 CA DU BASSIN DE THAU
- 17 COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLONS DE LA TOUR DU PIN
- 18 CA PERRIGNAN MEDITERRANEE
- 20 CHAMBERY METROPOLE
- 21 CC DU LAC DU BOURGET
- 22 CC CALBERIS
- 24 SIVOM DE LA REGION DE CLUSES
- 25 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS
- 26 CA ANNEMASSE
- 28 CA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
- 34 Communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes-Métropole (La METRC)

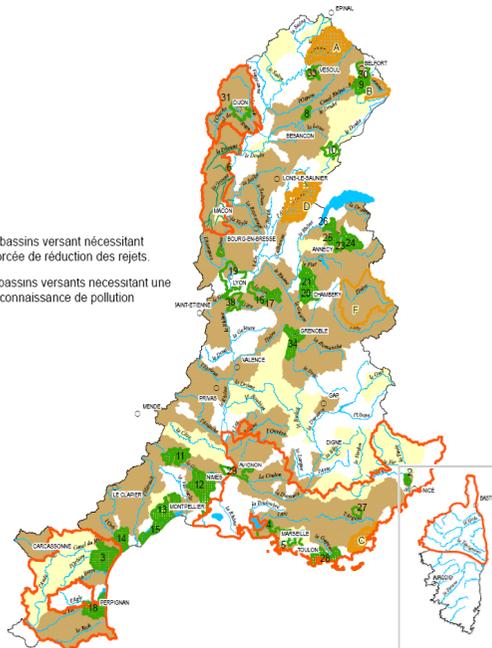
#### Opérations collectives "bassins versants"

Préparation de la convention

- 8 BASSIN DE LANTERNE FISERE EN TARENTAISE
- Validation de l'accord en CDA
- A BASSIN DE L'ALLAINE
  - B BASSIN DE LA BIENNE
  - C PROFESSIONNELS DU NAUTISME DE LA GISCLE
  - E CAVES PARTICULIERES HAUTE CORSE

Contrat Cave

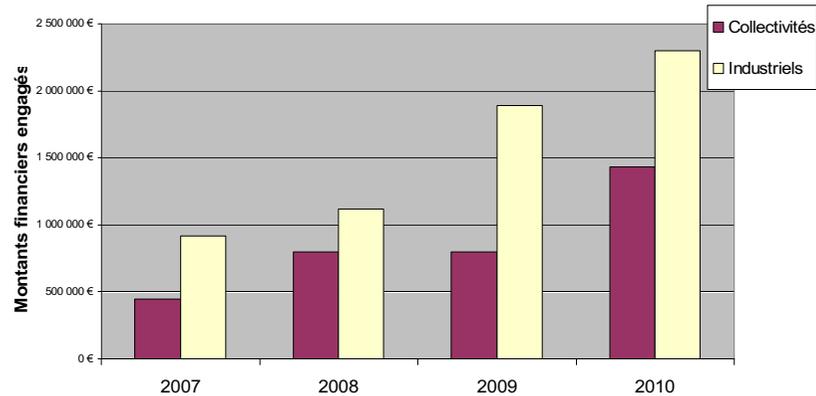
- Degré 1 : Sous bassins versants nécessitant une action renforcée de réduction des rejets.
- Degré 2 : Sous bassins versants nécessitant une amélioration des connaissances de pollution



## Bilan des opérations collectives : montants financiers engagés

- 759 opérations
- 10 millions d'euros engagés (hors aides déchets) – bilan fin 2010
- 15 % des montants engagés sur la ligne « industrie »

## Bilan des opérations collectives : montants financiers engagés



## Perspectives

- Contractualisation des opérations collectives est terminée : pas de nouvelles opérations pour le 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012)
- Poursuite des interventions :
  - Études préalables – état des lieux : 50 %
  - Accompagnement des collectivités souhaitant mettre en œuvre une action de régularisation des rejets non domestiques (aide forfaitaire 50 % d'une année ingénieur – soit 50 % de 65 000€)
- Accompagnement des actions inscrites dans la circulaire du 29 septembre 2010
- Réflexion 10<sup>ème</sup> programme à lancer (premiers séminaires programmés)

## **Un outil proposé par le Graie pour amorcer la démarche**

---

Bruno PERCHERON, Lyonnaise des eaux



## Eléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis-à-vis d'entreprises de petite taille générant des eaux usées non domestiques

**Bruno PERCHERON**  
Lyonnaise des eaux



GRANDLYON

Mardi 23 novembre 2010 – Bassens (73)

graie

## Qu'est ce qu'un rejet non domestique ?

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Classification des activités recensées

### **GROUPE 1 :**

Etablissements et activités ne présentant pas de risque à l'égard du système d'assainissement ; Absence de rejets autres que domestiques - Faibles volumes dédiés à un usage artisanal peu polluant

### **GROUPE 2 :**

Etablissements et activités présentant des effluents autres que domestiques pouvant avoir une incidence sur le système d'assainissement ; Rejets et usages non domestiques de type artisanal. Présence au sein de l'établissement de produits de nature à nuire au système d'assainissement.

### **GROUPE 3 :**

Etablissements et activités présentant des effluents autres que domestiques ayant une incidence importante sur le système d'assainissement. Nécessité ou non de mise en conformité par le biais d'un traitement spécifique ou présence d'une unité de prétraitement identifiée.

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## LA CONVENTION

### ***Définition :***

*La convention est un contrat par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose (art. 1101 - Code Civil).*

### ***Motifs :***

*Lien contractuel, partiellement négociable, entre l'industriel, la(les) collectivité(s) et le(s) gestionnaire(s) du système d'assainissement (réseau + station d'épuration)*

*La convention rappelle ou définit :*

- *les obligations et responsabilités dévolues à chacun des signataires,*
- *les prescriptions réglementaires applicables à l'industriel,*
- *les prescriptions techniques (prétraitements, contrôles périodiques,)*
- *les modalités particulières de la redevance d'assainissement*

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

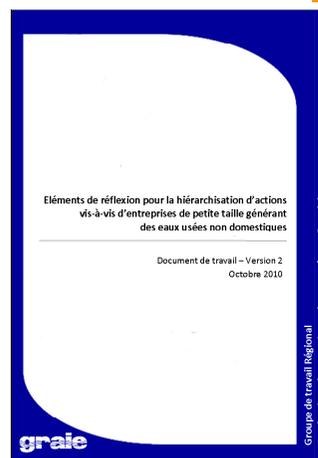
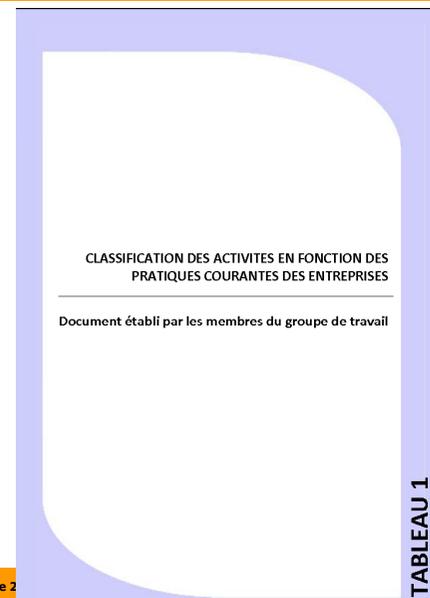
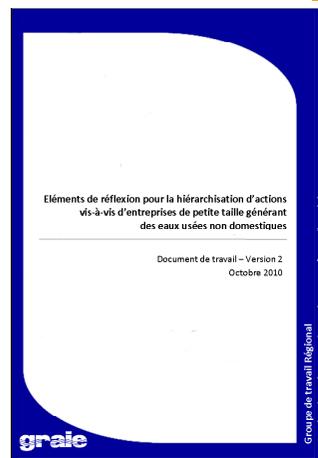
# hiérarchiser les secteurs d'activité que les collectivités devront cibler prioritairement pour une démarche de mise en conformité.

**Tableau 1 :** Liste des activités / pratiques potentiellement polluantes

**Tableau 2 :** Liste activités / paramètres polluants

**Tableau 3 :** Liste des activités / impacts potentiels personnel - réseaux - STEP - milieux récepteurs

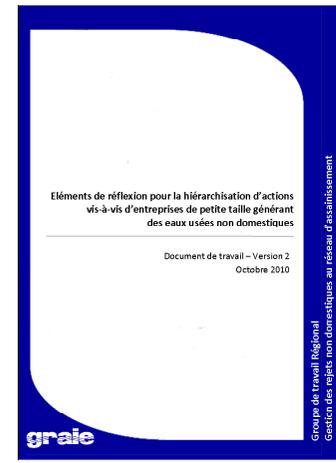
ACTIVITES	PRATIQUES	Rejet Eaux Pluviales (pratique courante)											Rejet Eaux Usées (pratique courante)	représenta tivité /territoire					
		lavage ext. véhicules légers	lavage ext poids lourds	lavage matériel ?	lavage intérieur camion frigo	Lavage int cuves et citernes (camions)	Parking importants / voiries à risques / quais de livraison	Aire de distrib. de carburant	Gestion de déchets dangereux (3ème partie)	zones de dépôtage (silos)	Lavage des sols	rejet EP spécifique	eaux de refroidissement		restauration	lavage ligne "blanchisserie"	laboratoire (chimie)	rejet proces spécifique	nb Ets concernés
Agriculture / Alimentaire	Elevage d'animaux	x	x	x								x	x						
	Abattoir égouttage		x	x	x							x	x						
	Laiterie / fromagerie / salle de traite		x	x	x	x						x	x						
	Vinification			x								x							
	Distillerie - Production alcool sucrée			x								x							
	Boucherie / charcuterie / poissonnerie	x	x	x	x							x	x						
	Boulangerie / pâtisserie / chocolatier /	x	x	x	x							x	x						
	Traiteur	x	x	x	x							x	x						
	Restaurants, Hotel restaurant	x	x	x	x							x	x						
	Salaison	x	x	x	x							x	x						
Préparation de plats à emporter	x	x	x	x							x	x							
Transports	Tariféfaction																		
	Transporteurs routiers (poids lourds, bus)	x	x		x						x	x							
	Garages (auto, moto, poids lourds...)	x	x								x	x							
	Carrosserie	x	x								x	x							
	Casse auto démolisseur	x	x								x	x							
	Transports aériens (aérodrômes)	x	x		x						x	x							
	Entreposage/stockage (frigo ou non)	x	x		x						x	x							
	Transports particuliers (taxis, ambulances)	x	x								x	x							
	Transports ferroviaires	x	x		x						x	x							
	Matrices industrielles	x	x		x						x	x							
Services	Station de lavage	x	x		x						x	x							
	Pressino - lavette - blanchisserie de détail				x						x	x							
	Pavillonnaire Réhabilitation Entreprises Ecozones	x	x								x	x							
	Services touristiques (aéroports, centres de				x						x	x							
	Imprimerie/serigraphie/encrochage				x						x	x							
	Photocopie - Japon photos										x	x							
	Coiffure - esthétique - toiletteurs										x	x							
	Location matériel	x	x	x							x	x							
	BTP / gros œuvre / terrassement	x	x	x							x	x							
	Bâtiment TP	Centrales à béton et carrières		x	x							x	x						
Charpente Couvertures											x	x							
Panorama - Chauffage											x	x							
Electricité																			
Maconnerie																			
Peinture - Revêtement -Plâtrerie																			
Ecozon																			
Carrelleur	x																		
Zingueur	x																		



La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

N°	Code NAF	Activité génératrice	pH < 5.5	pH 5.5-8	pH > 8	TC	DCD	DB5	DCO/DB5	à compléter	HEST	NTK	N Ox.	PH	CNP à compléter (100%:1)	Chlorure	Salinité	SFC ou SBT	HCT	Métaux	Chlorure médiane AOX	Organo Halogénés AOX	Organochlorés PCB	Organochlorés Polyaromatiques HAP	Groupes 1 possible (domestiques)	Groupes 2 (Arrière à traiter)	Groupes 3 (Cantonnements quantitatifs)	Observations		
21	155D	Produits laitiers	1	1	1	2	2																							
22	155F	Fabrication de glaces et sorbets	1	1	1	3	3																		X	X				
23	157A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	1	1	1	2	2																		X	X				
25	158A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisseries fraîches	1	1	1	2	2																			X				
27	158K	Chocolaterie, confiserie	1	1	1	2	2																			X				
29	158R	Fabrication de condiments et d'assaisonnements	1	1	1	2	2									2	2	1								X	X			
30	158T	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	1	1	1	2	2																			X				
31	159A	Production d'eaux de vie naturelles	1	1	1	3	3																			X	X			
32	159G	Vinification	1	1	1	3	3																			X	X			
39	173Z	Enrobage de bitume	1	1	1	2	2																			X	X			
45	191Z	Apprêt etannage du cuir	1	1	1	2	2																			X	X			
55	211C	Fabrication de papier et de carton	1	1	1	3	3																			X	X			
57	212B	Cartonnages	1	1	1	3	3																			X	X			
72	241C	Fabrication de colorants et de pigments	1	1	1	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
73	241E	Fabrication de produits chimiques inorganiques de base	1	1	1	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
74	241G	Fabrication de produits chimiques organiques de base	1	1	1	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
75	241J	Fabrication de produits azotés et engrais	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	X	X		
76	242Z	Fabrication de produits agricoles	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	X	X		

2e séminaire d'échanges régional 23 novembre 2010 - Bassens - Chambéry Métropole



2e séminaire d'échanges régional 23 novembre 2010

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

**TABLEAU 3**

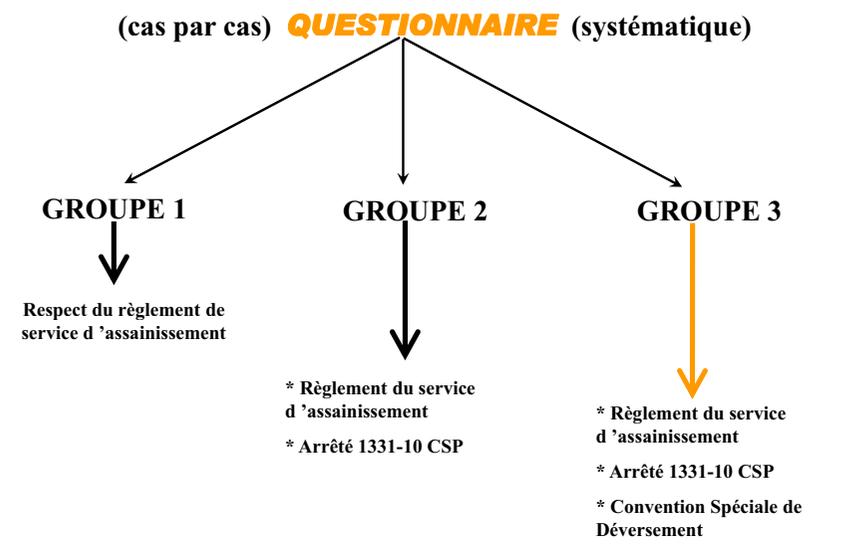
CLASSIFICATION DES PARAMETRES POLLUANTS EN FONCTION DES IMPACTS POTENTIELS SUR LE PERSONNEL, LES RESEAUX, LES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT ET LE MILIEU RECEPTEUR

Document élaboré par les membres du groupe de travail sur la base d'un extrait du "Guide du raccordement des entreprises à un réseau public d'assainissement" édité par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, édition 2003

Impacts potentiels	Danger pour le personnel	Risque pour le réseau	Dommages sur le dispositif de traitement	Impact sur le milieu récepteur
<b>Sables</b>	/	*Obstruction des canalisations par dépôt dans les réseaux *Obstruction des pompes de relevage et abrasion de pièces mécaniques	*Réduction du volume des bassins par dépôt *Abrasion des éléments mécaniques	
<b>Graisses</b>	/	*Dépôt sur les parois des canalisations entraînant leur obstruction *Risque d'encrassement et de corrosion	Le dépôt sur les parois et les pièces mécaniques induit des : *Risques de corrosion *Déséquilibres des mouvements mécaniques	*Impact sur la faune
<b>Hydrocarbures</b>	Risques graves : brûlures, asphyxies	Risques d'explosion et d'inflammation	*Manque d'oxygénation du milieu épuratoire *Dépôt sur les parois *Contamination des boues	*Baisse des qualités physico-chimiques du milieu récepteur entraînant son déséquilibre biologique
<b>Température</b>	Risques de brûlures et d'asphyxie	Facteur aggravant des risques liés aux sulfures d'hydrogène La formation de gaz (H2S, CH4) induit :	*Perte d'oxygénation *Corrosion *Baisse des rendements épuratoires	*Perte d'oxygénation pouvant entraîner l'asphyxie du milieu (mort de la faune, odeurs, algues)
<b>Température et Matières organiques</b>	- des odeurs - des risques d'explosion			*Dépôts éventuels de matières dans les rivières : envasement du lit, mousses... *Diminution de la photosynthèse
<b>DCO/DBO5</b>			Impact sur le traitement biologique (équilibre biodégradabilité de l'effluent)	
<b>Salinité, chlorures</b>		Corrosion des ouvrages et des réseaux	A forte dose, corrosion des ouvrages et des réseaux et décollement possible des boues	
<b>Solutions acides ou basiques (pH)</b>	Risques graves : brûlures, vapeurs (chlores, nitrés...)	*Corrosion des ouvrages et des réseaux Fuites d'effluents non traités Infiltrations d'eau souterraine *Obstruction des canalisations par dépôt dû à des réactions chimiques	*Corrosion des ouvrages et des réseaux *Destruction des bactéries épuratrices	
<b>Détergents</b>			Moussage	*Impact sur la faune *Moussage
<b>Solvants</b>	Emissions de vapeurs (C.O.V.) toxiques pour la santé des employés *Risque d'explosion	Risque d'explosion	Risque d'explosion	*Toxicité pour la faune aquatique *Accumulation dans la chaîne alimentaire
<b>Arsenic, antibiotiques, médicaments, Chrome, Métaux lourds (Cu, Zn, Ni...)</b>	/	/	Dégradation des bactéries épuratrices	*Toxicité pour la faune aquatique *Accumulation dans la chaîne alimentaire
<b>Cyanures</b>	Le déversement de cyanures dans des eaux acides entraîne le dégagement d'acide cyanhydrique gazeux : risque de	/	/	*Toxicité pour la faune aquatique *Accumulation dans les sédiments des rivières
<b>Eléments radioactifs</b>	Irradiation et/ou contamination de	/	/	Impact immédiat sur la faune : mortalité *Élimination des boues en centre spécialisé pour déchets radioactifs *Désertation des habitats

2e séminaire d'échanges régional 23 novembre 2010 - Bassens - Chambéry Métropole

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement



2e séminaire d'échanges régional 23 novembre 2010 - Bassens - Chambéry Métropole

## LE SUIVI DES INDUSTRIELS

- **GROUPE 2**
  - Suivi du bon entretien des pré-traitements
- **GROUPE 3**
  - Suivi des conventions spéciales de déversement
- **NOUVEAUX INDUSTRIELS**
  - Procédure d'accueil des nouveaux arrivant (PC - Mutations de bâtiments industriels)

## Eléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis-à-vis d'entreprises de petite taille générant des eaux usées non domestiques

**Bruno PERCHERON**

Lyonnaise des eaux



GRANDLYON

**graie**

## **Hiérarchisation des secteurs d'activité dans le cadre de l'opération collective autour du lac du Bourget**

---

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole



## PME-PMI Hiérarchisation des secteurs d'activités / Plan d'actions BV lac du Bourget

**Etienne CHOLIN**  
Chambéry métropole



GRANDLYON

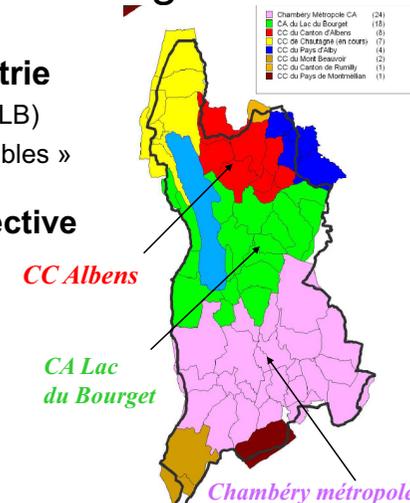
Mardi 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole (73)



## Contexte / BV Lac du Bourget

- **2003-2007 Contrat industrie**  
Contrat de BV lac du Bourget (CISALB)  
Aides Agence de l'eau « non redevables »

- **2009-2012 opération collective**  
Accord-cadre 4 ans, conventions  
d'applications 2 ans
  - Agence de l'eau RMC
  - CISALB
  - 3 collectivités
  - partenaires professionnels



2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Contexte / BV Lac du Bourget

- **STRATEGIE / Etablissements ciblés**

**Depuis 2000 (Chambéry métropole) :**

- Établissements prioritaires (conventions)
- Établissements « neufs »
- Établissements auteurs de pollutions constatées
- Etablissements demandeurs (démarches ISO...)

**Dans le Plan d'actions effluents / déchets de l'opération collective (2008)**

- Structurer l'action sur les « petites et moyennes entreprises => Étude PME-PMI (pilote CISA LB)

2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## ETUDE PME-PMI

- **Idée-force**

Pour les établissements autres que prioritaires (déjà visés):

- Cibler les entreprises dont l'impact réseaux/STEP/milieux est potentiellement plus important
- Tenter de répondre aux problèmes constatés (données autosurveillance)
- Optimiser les moyens humains des collectivités
- Être plus « efficaces » par une démarche globale sur chaque secteur eaux / déchets / communication

2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## ETUDE PME-PMI

### objectifs

Hierarchiser les secteurs d'activité prioritaires (24 secteurs pré-ciblés)

Établir un plan d'actions (suite de l'opération collective)

Fournir des outils aux techniciens des collectivités

### méthodologie

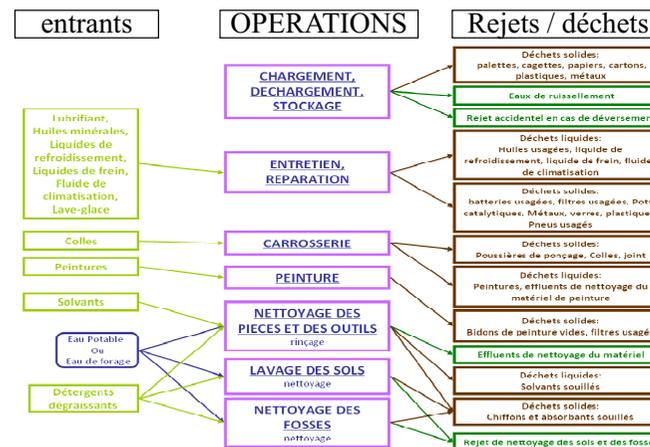
Recherche biblio + diagnostic d'entreprises sur secteurs mal connus

Rédaction de fiches activités : rejets/déchets potentiels + solutions techniques

Hierarchisation des secteurs

## FICHES ACTIVITES

### Description activité (ex : garages)



## FICHES ACTIVITES

### Synthèse / activité (ex : garages)

#### III.4.1 – Rejets de l'activité

##### A - Caractérisation des rejets (principaux paramètres polluants)

Hydrocarbures, métaux, AOX (peinture), détergents

##### B - Paramètres de suivi des rejets

MES, DCO, DBO5, pH, Métaux, HCT, AOX, détergent

#### III.4.2 – Déchets dangereux de l'activité

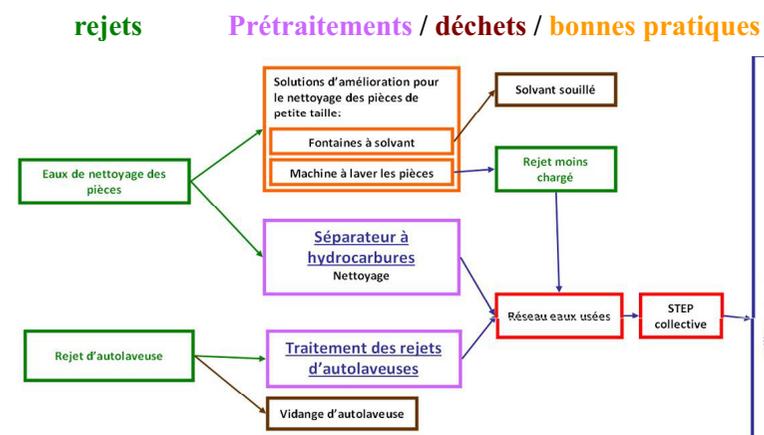
batteries usagées, filtres usagés, Pots catalytiques, Pneus, Peintures, Solvants usagés, Huiles usagées, liquide de frein, de refroidissement et de climatisation usagés

#### III.4.3 - Produits dangereux de l'activité

lubrifiants et huiles, liquide de frein, de refroidissement, fluide de climatisation, Peintures, Solvants, Détergents dégraissants.

## FICHES ACTIVITES

### Solutions / activité (ex : garages)



## CHOIX DES SECTEURS D'ACTIVITES

### CRITERES

- Impacts identifiés :
  - Fonctionnement réseaux – STEPS : **graisses**
  - Milieux récepteurs – STEPS : **micropolluants** (HC, métaux...)
  - **Problèmes connus** : ex. : lavages intérieurs camions-frigos et camions-citernes, lavage gros matériel de location
- Polluants potentiels / activités + Nombre d'entreprises par secteur
- Moyens disponibles / actions envisagées

## CHOIX DES SECTEURS D'ACTIVITES

- 24 secteurs d'activités – 6 ciblés

BTP / gros œuvre,	<b>Traitement de surface,</b>
<b>Peintre,</b>	Pressing
Mécanique générale,	Paysagiste
Blanchisserie,	Radiographie
Lavage des sols,	Boulangerie / pâtisserie,
Salle de traite / <b>fromagerie,</b>	<b>Garage</b> / carrossier,
<b>Restaurants,</b>	Parking / zones de dépôtage,
Elevage d'animaux / toiletteurs,	Aire de distribution de carburant,
Activité vinicole,	Laboratoire des écoles,
Boucherie / charcuterie / poissonnerie	Sérigraphie / reprographie / imprimerie / labos photos.
Services de santé (dentiste, laboratoire d'analyse, pharmacie, fabrication de prothèse dentaire),	Travail du bois (charpentier, décapage, traitement du bois, scierie),
<b>Lavage des véhicules (intérieur et extérieur)</b>	Maçon / plâtrier / centrale à béton,

## PLAN D' ACTIONS

- Exemple : peintres

A1-8 Opération "peintres"		MO	2011		2012		objectifs généraux	financement		Indicateurs
			détail	€	détail	€		détail	€	
information des professionnels		CISALB								
	plaquette d'information / gestion déchets - lavage matériel							maquette-édition-impression-diffusion	X	diffusion plaquette
	réunions d'information ?									
diagnostic de sites		CMCA								
	diagnostic réseaux / déchets / lavages							en régie		nb de diagnostics
	autorisations ?									
informations des particuliers		CMCA								
	articles / journal aggro, presse...							diffusion	x	

Merci de votre attention



GRAND LYON





## **Les technologies propres dans les métiers de l'automobile et autres réponses apportées par le CNIDEP**

---

Célia BORNIGAL, Cnidep





Centre National d'Innovation  
pour le Développement durable  
et l'Environnement  
dans les Petites entreprises

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement

## Les réponses apportées par le CNIDEP : connaissances, solutions techniques

**Célia BORNIGAL**  
CNIDEP



GRANDLYON

Mardi 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole (73)



2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ECHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

## Sommaire

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement



1- Présentation du CNIDEP

2- Validations techniques de technologies propres

3- Projet d'étude substances dangereuses

4- Conclusion

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ECHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

## Naissance du CNIDEP et missions

- Service Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle (54)
- Historique :
  - 1991 : première étude
  - 2003 : Pôle d'innovation technologique de l'artisanat + création du CNIDEP → Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises.
  - 2010 : 7 personnes
- Missions : 15 années d'expérience
  - Diagnostics en entreprise + accompagnements
  - Formation de chefs d'entreprises
  - Appui aux Chambres de Métiers et l'Artisanat
  - Etudes par branche d'activité (déchets, eaux usées, énergie, bruit)
  - Accompagnement de collectivités territoriales



2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ECHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

## Sommaire

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement



1- Présentation du CNIDEP

2- Validations techniques de technologies propres

3- Projet d'étude substances dangereuses

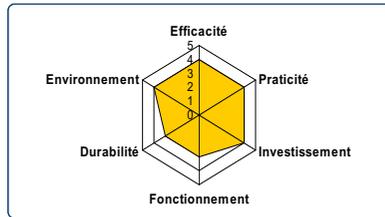
4- Conclusion

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ECHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

## Rappel de la démarche

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ÉCHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

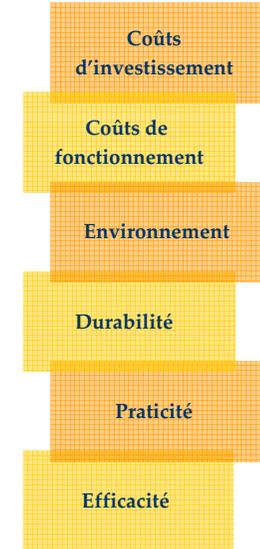
- **Validations techniques du CNIDEP (2008) :**
  - **Tester technologies propres** : artisans volontaires
  - Orientation choix – **avis techniques**
  - Démarches **pragmatiques**
  - **6 critères** d'évaluation
  - Depuis 2010 : **soumission aux 6 Agences de l'Eau**
- **Dénomination commune** : VEMat (**Validations Environnementales de Matériels**) + graphiques étoilés



## Rappel de la démarche

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ÉCHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- **Validations techniques du CNIDEP (2008) :**
  - **Tester technologies propres** : artisans volontaires
  - Orientation choix – **avis techniques**
  - Démarches **pragmatiques**
  - **6 critères** d'évaluation
  - Depuis 2010 : **soumission aux 6 Agences de l'Eau**
- **Dénomination commune** : VEMat (**Validations Environnementales de Matériels**) + graphiques étoilés
- **Méthodologie** :
  - **Veille technologique**
  - **Mise en test chez artisan volontaire – analyses**
  - **Rédaction docs de synthèse**
  - **Diffusion**



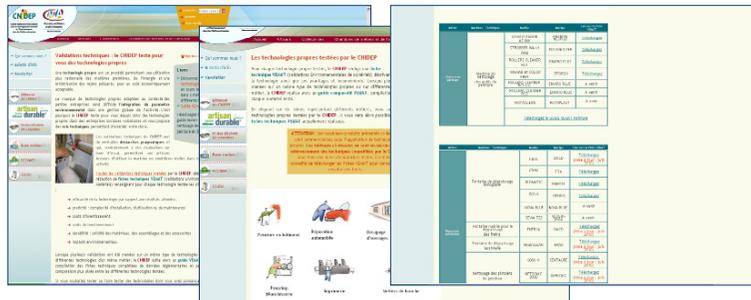
## Diffusion de l'information

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ÉCHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- **Documents de synthèse :**
  - Fiches VEMat
  - Rapports VEMat
  - Guide VEMat Peinture



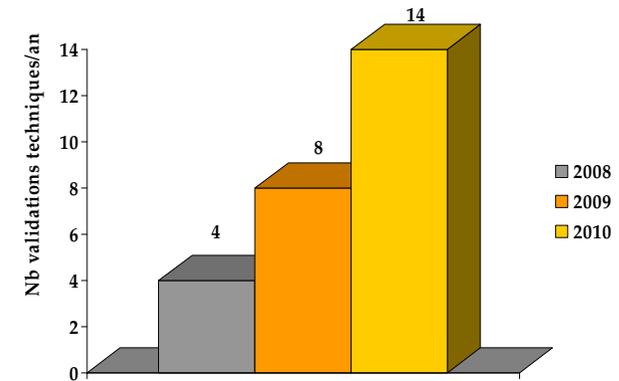
- **Site Internet : [www.cnidep.com](http://www.cnidep.com)**
  - Fiches et guides VEMat (rapports disponibles sur demande)
  - Mises à jour régulières et notifiées en rouge
  - Newsletter : infos sur les nouvelles techniques et mises à jour



## Bilan depuis 2008

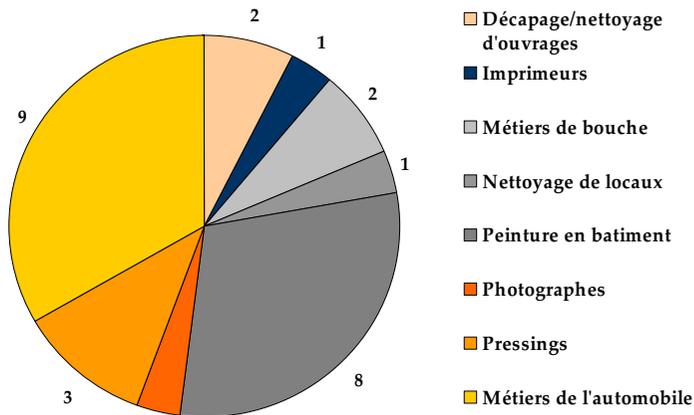
2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ÉCHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- **Bilan de 3 ans de test :**
  - 27 technologies propres testées
  - 27 fiches VEMat
  - 27 rapports VEMat
  - 1 guide VEMat peinture



## Bilan depuis 2008

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ÉCHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques



## Métiers de l'automobile

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ÉCHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- Principales problématiques :
  - Eaux de procédés (lavage de sols, de véhicules, eaux de ruissellement, ...)
  - Rejets de produits (dégraissage, nettoyage pistolets de peinture...)
- Solutions :
  - Bonnes pratiques (stockage, élimination des déchets, substitutions...)
  - Prétraitement (séparateur à hydrocarbures + entretien...)
  - Technologies propres

Risques pour les ouvrages d'épuration  
 Risque pour le milieu naturel  
 Risques sanitaires



## Technologies propres dans l'automobile

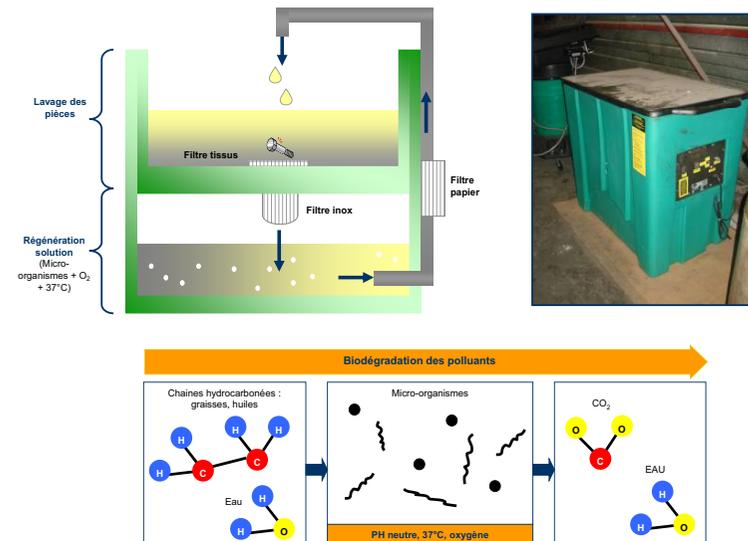
2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ÉCHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- Une dizaine de techniques testées  
[www.cnidep.com/validations\\_techniques.html](http://www.cnidep.com/validations_techniques.html)
- Dégraissage alternatif :
  - Fontaines biologiques (5)
  - Fontaines lessivielles (1)
  - Dégraissage des systèmes de freins (1)
- Nettoyage des pistolets de peinture :
  - Écosolvant (2)
  - Ultrasons (1)
- Lavage à la vapeur des véhicules (1)



## Exemple d'une fontaine de dégraissage biologique

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ÉCHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques



## Exemple d'une fontaine de dégraissage biologique

- **Efficacité, praticité, durabilité**
  - ⊕ Bonne efficacité de lavage + trempage
  - ⊕ Système robuste
  - ⊕ Absence de dépôt gras
  - ⊕ Pas de problème de réglementation : pas de consigne de transport ou de stockage
  - ⊖ Entretien contraignant et contrôles réguliers indispensables : obligation de maintenir des conditions de croissances bactériennes optimales (37°C, oxygène, etc.) pour un nettoyage efficace ;
  - ⊖ Non adapté au traitement des fluides de coupe, toxiques pour les micro-organismes.
- **Impacts environnementaux**
  - ⊕ Pas de solvant, pas de COV et aucun classement hygiène et sécurité des produits utilisés
  - ⊕ Réduction des quantités de boues issues du dégraissage
  - ⊖ Prétraitement obligatoire du contenu de la cuve en cas de vidange (déchets dangereux)
  - ⊖ Fontaine simple paroi : l'usage d'une rétention sous la fontaine est préconisé pour limiter tout risque de pollution accidentelle
  - ⊖ Changements réguliers du filtre papier, à éliminer en tant que déchets dangereux

**Coûts d'investissement moyens** (prix constatés 2009 en euros HT) : .....4 000 €

**Coûts de fonctionnement moyens** (prix constatés 2009 en euros HT) : .....750 €/an

## Contexte de la future étude

- **Directive Cadre sur l'Eau (DCE) :**
  - Atteinte du **bon état écologique et chimique des eaux superficielles d'ici 2015**
  - **Réduction/suppression substances dangereuses**
- **Travaux antérieurs du CNIDEP dans le cadre de la DCE**
  - 1<sup>ère</sup> partie de l'étude DCE et Artisanat (2007) → identification des métiers susceptibles d'utiliser des produits contenant ces substances pour leur activité
  - 2<sup>ème</sup> partie de l'étude DCE et Artisanat (2007) → avec AERM, identification de 4 activités artisanales prioritaires :



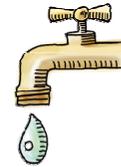
**Mécanique automobile  
Imprimerie – Sérigraphie  
Mécanique générale  
Traitement de surface**



- **3<sup>ème</sup> partie (2010-2013) : futur programme d'action pour la caractérisation des substances dangereuses dans l'artisanat** (collaboration avec les 6 Agences de l'Eau)

## Sommaire

- 1- Présentation du CNIDEP
- 2- Validations techniques de technologies propres
- 3- Projet d'étude substances dangereuses
- 4- Conclusion



## Objectifs de la future étude

- **Buts de la future étude :**
  - Meilleure caractérisation des rejets des petites entreprises
  - Identification et/ou quantification des substances dangereuses émises
  - Liaison à des pratiques et produits utilisés (diagnostic complet obligatoire de l'entreprise)
- **Post étude :**
  - Mise en place de solutions techniques pour réduire/supprimer les rejets de substances dangereuses (investissements matériels, bonnes pratiques, aides au fonctionnement...)
  - Diffusion nationale des résultats de l'étude : guides, fiches métiers, plaquettes, salons, site Internet, réunions de formations/informations, etc.



**Choix des métiers audités  
Nombre et choix des entreprises  
Prélèvements et échantillonnages  
Analyses  
Diffusion des résultats**



## Métiers à auditer

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ECHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- **10 à 12 métiers à auditer : rejets d'eaux usées importants et utilisation de produits dangereux avérée**
  - Mécanique automobile (Entretien et réparation de véhicules automobiles, motos, engins agricoles, carrosserie...)
  - Imprimerie (OFFSET, sérigraphie...)
  - Peinture en bâtiment
  - Nettoyage et décapage de façades
  - Prothésiste dentaire
  - Pressing (Aquanettoyage, blanchisserie...)
  - Coiffure-toiletage
  - Traitement du bois – menuiserie – ameublement
  - Nettoyage de locaux
  - Carénage
  - Autre activité 1
  - Autre activité 2
  - ...



Lavage de véhicules

Lavage de sols

Lavage des mains...

Nettoyage des pistolets de peinture à l'eau

Etc.



## Nombre et choix des entreprises à auditer

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ECHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- **Choix de 3 à 6 entreprises/métier soit 45 entreprises à auditer**
  - **Explications** : variabilités des entreprises au sein d'une même activité
    - Procédés et pratiques (imprimeurs, garagistes, traitement de surface...)
    - Présence de prétraitements sur site - bon stockage et collecte des déchets
    - Types de produits utilisés
  - **Choix des entreprises** (département 54) :
    - Possibilité de prélèvements sur site
    - Représentativité de l'activité
    - Diagnostic complet de chaque entreprise : produits utilisés, déchets, rejets...
- **Découpage de l'activité en actions émettrices : lavage de véhicules, de sols ou de matériels, bains, eau utilisée pour le procédé ou le refroidissement...**



## Prélèvements et analyses à réaliser

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ECHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- **5 prélèvements/entreprise en moyenne (+ blancs de prélèvements) :**
  - 4 actions émettrices + 1 sortie
- **Prélèvements réalisés par le technicien du laboratoire sélectionné (environ 250 prélèvements) :**
  - Les plus représentatifs possibles
  - Collecte de l'ensemble de l'effluent rejeté : prélèvement moyen et estimation des V
- **104 substances analysées pour chaque prélèvement (budget d'environ 500 000 €):**
  - Liste des 41 substances prioritaires (croisement de plusieurs Directives)
  - Registre européen global des rejets et transferts de polluants (E-PRTR), mis en place par La Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement.
- **Durée de l'étude : 2 ans**
- **Modalités de financement à définir avec les Agences de l'Eau (cahier des charges en cours d'examen)**

Code	Nom	Unité	Concentration	Classe
01	Ammoniac	mg/l	10	1
02	Nitrate	mg/l	50	1
03	Nitrite	mg/l	10	1
04	Chlorure	mg/l	100	1
05	Sulfate	mg/l	100	1
06	Calcium	mg/l	100	1
07	Magnésium	mg/l	100	1
08	Phosphore	mg/l	10	1
09	Fluorure	mg/l	10	1
10	Chlorure d'ammonium	mg/l	10	1
11	Nitrate d'ammonium	mg/l	10	1
12	Nitrite d'ammonium	mg/l	10	1
13	Sulfate d'ammonium	mg/l	10	1
14	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
15	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
16	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
17	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
18	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
19	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
20	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
21	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
22	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
23	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
24	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
25	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
26	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
27	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
28	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
29	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
30	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
31	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
32	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
33	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
34	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
35	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
36	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
37	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
38	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
39	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
40	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
41	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
42	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
43	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
44	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
45	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
46	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
47	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
48	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
49	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
50	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
51	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
52	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
53	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
54	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
55	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
56	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
57	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
58	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
59	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
60	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
61	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
62	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
63	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
64	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
65	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
66	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
67	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
68	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
69	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
70	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
71	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
72	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
73	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
74	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
75	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
76	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
77	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
78	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
79	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
80	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
81	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
82	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
83	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
84	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
85	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
86	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
87	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
88	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
89	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
90	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
91	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
92	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
93	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
94	Chlorure de calcium	mg/l	10	1
95	Sulfate de calcium	mg/l	10	1
96	Chlorure de magnésium	mg/l	10	1
97	Sulfate de magnésium	mg/l	10	1
98	Chlorure de sodium	mg/l	10	1
99	Sulfate de sodium	mg/l	10	1
100	Chlorure de potassium	mg/l	10	1
101	Sulfate de potassium	mg/l	10	1
102	Chlorure de lithium	mg/l	10	1
103	Sulfate de lithium	mg/l	10	1
104	Chlorure de calcium	mg/l	10	1

## Conclusion

2<sup>ème</sup> SEMINAIRE D'ECHANGES REGIONAL  
Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

- **Accompagnement des collectivités pour :**
  - Réalisation d'arrêtés d'autorisations de rejets dans l'artisanat (par métiers)
  - Information d'entreprises/collectivités des solutions techniques disponibles
  - Aide au montage d'actions collectives





## **Le développement d'outils pour les collectivités sur un secteur d'activité particulier : l'automobile**

---

Prisca VAN PAASSEN, Ascomade



## Groupe de Travail « Effluents Non Domestiques » de Franche Comté



**Prisca VAN PAASSEN**  
ASCOMADE



GRANDLYON

Mardi 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole (73)



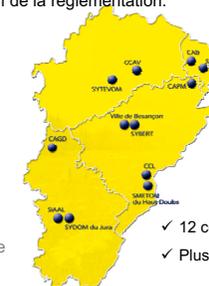
## Qu'est ce que l'ASCOMADE ?

### Qu'est ce que l'ASCOMADE :

- ✓ Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement,
- ✓ Réseau de collectivités :
  - Échanges d'expériences et de moyens,
  - Expertises,
  - Mutualisation des moyens techniques et financiers,
  - Expérimentation d'actions en fonction de la réglementation.

### Ses domaines de compétences :

- Déchets
- Eau (pluviale/potable/assainissement)
- Énergie
- Qualité environnementale du bâtiment
- Transports, bruit, développement durable



### Ses membres :

- ✓ 12 collectivités de plus de 10 000 hab.
- ✓ Plus de 80 % du territoire comtois.

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole



## Qu'est ce que l'ASCOMADE ?

### Des partenariats solides :



2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole



## Le Groupe de Travail END

- **Financeurs :**
  - l'Agence de l'Eau RM&C,
  - l'ASCOMADE.
- **Composition du GT :**
  - les techniciens des collectivités de FC,
  - les chargés de mission des chambres consulaires (CCI, CMA),
  - des représentants des secteurs d'activité étudiés,
  - les chargés de mission de l'Agence de l'Eau RM&C et de l'ASCOMADE.
- **Objectifs du GT :**
  - mettre en place un réseau d'échanges entre collectivités et représentants professionnels,
  - apporter des informations sur les secteurs d'activité aux collectivités,
  - élaborer des autorisations et, si besoin, des conventions de raccordement « type » par secteur d'activité.
- **Secteurs d'activité déjà étudiés :**
  - Traitement de Surface,
  - Commerce et Réparation Automobile (CRA),
  - Restauration et Métiers de Bouche (en cours).

2<sup>e</sup> séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole



## Le secteur d'activité CRA

- Le **secteur CRA** comprend les activités suivantes :
  - activité de mécanique
  - activité de carrosserie
  - stations de lavage
  - stations service



- Représentant** du secteur professionnel :  
le CNPA = Conseil National des Professions de l'Automobile

- Les produits liés au secteur :**
  - les huiles : huile de moteur, huile de vidange,...
  - les produits toxiques : dégraissants, solvants, liquides de refroidissement, peintures, produits lessiviels...
  - les déchets dangereux : batteries, filtres à huiles, aérosols, bidons et chiffons souillés,...
  - les déchets non dangereux : pneumatiques, pots catalytiques, emballages, pare-brise, ferrailles,...



## Le secteur d'activité CRA

- Documents issus du GT :**

- Le **demande de renseignements** pour connaître :
  - l'entreprise,
  - ses activités,
  - son fonctionnement.



- Le **constat de non rejet** :
  - justificatif pour les entreprises sans rejet ou risque pour le réseau,
  - document type du Grand Lyon validé par l'ensemble du GT.

- L'arrêté** d'autorisation de déversement :
  - caractéristiques des rejets : paramètres à prendre en compte,
  - obligation de rétention sous produits neufs, déchets liquides dangereux,
  - prétraitement avec obligation d'entretien (séparateur à hydrocarbures),
  - contrôle et surveillance des END.



## Le secteur d'activité CRA

- Les documents issus des GT de l'ASCOMADE sont :**

- utilisés par l'ensemble des techniciens présents au GT,
- voués à évoluer,
- disponibles sur le site de l'ASCOMADE :

[www.ascomade.org](http://www.ascomade.org)  
rubrique « problématiques non domestiques »



## Suite du GT

- Futurs secteurs étudiés :**

- l'agroalimentaire, secteur plus complexe qui va nécessiter une convention type ;
- l'imprimerie ;
- les « mono-produits » tels que coiffeurs, pressings, dentistes,...

- Journée d'information** à l'ensemble des collectivités de FC pour :

- Informé et sensibiliser les collectivités sur la gestion des END,
- présenter le réseau et le rôle du GT,
- faire connaître les documents et outils issus de ces GT mis à leur disposition.

- Plaquettes d'information :**

- à destination des collectivités pour information des entreprises de leur territoire,
- ciblées par secteur d'activité :
  - une générale,
  - des spécifiques : secteur bois, transport, CRA, industrie, restauration et métiers de bouche.

- Réunions d'informations** techniques sur des thématiques liées aux problématiques non domestiques :

ex : la détection de l'origine d'un polluant.



## Merci de votre attention

ASCOMADE  
17, avenue Siffert  
25 000 BESANCON  
Tel : 03.81.83.58.23

Prisca VAN PAASSEN  
Chargée de mission environnement  
en charge des problématiques non domestiques  
[pvanpaassen@ascomade.org](mailto:pvanpaassen@ascomade.org)  
[www.ascomade.org](http://www.ascomade.org)



## **Les outils proposés par le Graie**

---

Elodie BRELOT, Graie



## Pour l'échange d'expériences et l'évolution des pratiques

### les outils proposés par le Graie

**Elodie BRELOT**

**GRAIE**

Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau



Chambéry métropole  
**GRANDLYON**

Mardi 23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole (73)



## Les réseaux d'échange régionaux

- 5 thématiques :
  - 2000 – Stations d'épuration et sous-produits de l'assainissement
  - 2005 – Assainissement non collectif
  - 2006 – Auto-surveillance des réseaux d'assainissement
  - 2008 – Gestion des eaux pluviales
  - 2010 – Gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement
- Fonctionnement :
  - Groupes de travail
  - Rencontre annuelle
  - Mise en ligne des info
  - Forum d'échange internet



2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Le réseau régional d'échanges

Décembre 2009 : 1<sup>er</sup> séminaire d'échanges régional  
Janvier 2010 : mise en place du réseau

- **Idée structurante :**
  - ✓ Mise en relation des différents acteurs
  - ✓ Mutualisation des connaissances et compétences
  - ✓ Contacts et échanges informels
- **Un fonctionnement à deux niveaux :**
  - ✓ **Un Groupe de travail :** 4-6 réunions par an  
Exploitants (collectivités et prestataires) – Partenaires (AERM&C, Sateses) – Experts  
→ Objectif : établissement de documents de références, guides, outils d'aide, illustrations, ...
  - ✓ **Une Journée d'échanges (régionale) annuelle**  
→ Objectifs :
    - diffusion de l'information à l'ensemble des acteurs concernés
    - retours d'expériences, exposés techniques et travaux du groupe

Décembre 2009 – novembre 2010 – novembre 2011 probablement

2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Séminaires d'échanges régionaux

- 2010 - 80 participants
  - 66% Collectivités et EPCI
  - 14 % Prestataires
  - 6 % Etat et Agence de l'eau
  - 5 % Chambres consulaires
  - Fédérations industriels
- 2009 - 53 participants
  - 50% Collectivités et EPCI
  - 30 % Prestataires
  - 20 % Etat et Agence de l'eau
- **Questions prioritaires**
  - 1 – Réglementaires et administratives
  - 2 – Méthodologiques et techniques



2e séminaire d'échanges régional

23 novembre 2010 – Bassens – Chambéry Métropole

## Groupe de travail régional

- 40 invités – 12 participants réguliers
- 5 réunions de travail en 2010
- Travaux et productions sur :
  - Hiérarchisation
  - Règlement d'assainissement et convention
  - Méthodologie



## Le site internet et le forum d'échange

The screenshot shows the GRAIE website interface. At the top, it says 'Le site internet et le forum d'échange'. Below that, there's a navigation menu with 'LE GRAIE', 'Présentation', 'Recherche', and 'Adhésion'. The main content area is titled 'FORUM D'ÉCHANGE THÉMATIQUES' and contains sections for 'BASE DOCUMENTAIRE DU FORUM (documents restreints)', 'Dernières productions', and 'Liens utiles et autres documents'. On the right side, there's a sidebar with 'Forum d'échange thématiques' and a table of discussions.

Problèmes de fonctionnement Réseau-Station	Discussions	Messages	Dernier message
Problèmes de fonctionnement Réseau-Station	7	8	D 11/11/2010 14:01:24 par HURTAUT Brigitte
Travaux, pré-traitement des effluents dans les agglomérations	1	2	D 11/11/2010 11:33:11 par MICHAEL V. ANDREASSON A.
Caractérisation des effluents et valeurs limites	5	7	D 11/11/2010 11:29:29 par admin
Outils administratifs et de gestion	5	6	D 11/11/2010 11:31:53 par admin
Stratégies, acteurs et communication	3	3	D 11/11/2010 11:28:45 par admin
Aspects financiers	1	1	D 11/11/2010 11:31:53 par admin
Déchets, eaux pluviales et pollutions	2	2	D 11/11/2010 11:27:21 par admin
Actualités	3	3	D 11/11/2010 14:01:11 par admin

## Autres réseaux et outils

- Nombreuses autres structures d'animation territoriales ou professionnelles :
  - Ascomade
  - CNIDEP
  - FNCCR
  - ...
- Chambres consulaires CCI et CMA

## Discussion et perspectives

- Les thèmes phares
  - Le fonctionnement du groupe de travail
  - Le fonctionnement des outils internet
  - Les relations institutionnelles
- ➔ Poursuite du groupe et rencontre Novembre 2011

# ANNEXES

---



## **1- Réduction des rejets non domestiques sur le territoire du Grand Narbonne**

---



Dossier suivi par : J.GOLEMBIEWSKI  
Responsable de la cellule rejets non domestique  
Tél : 04 68 58 14 58  
[jgolembiewski@legrandnarbonne.com](mailto:jgolembiewski@legrandnarbonne.com)

Objectif Phare n°2 : Réduction des rejets non domestiques sur le territoire du Grand Narbonne

**OBJET :** Présentation des principales missions de la cellule « rejets non domestiques »

Le Grand Narbonne s'est engagé en 2007 avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse au sein d'un accord cadre ayant comme objectif principal la réduction des rejets industriels dispersés et nécessitant en conséquence la mise place d'une cellule « rejets non domestiques »

Cette note a pour objectif de présenter de façon très synthétique l'ensemble des missions réalisées ou à réaliser par cette cellule.

## 1. GENERALITES

### 1.1. Présentation du territoire.

L'Agglomération du Grand Narbonne se situe dans le département de l'Aude. Elle regroupe actuellement 18 communes pour 90 000 habitants. Avec plus de 52 000 habitants, la ville de Narbonne représente près de 60% de la population de l'agglomération.

L'économie locale s'est essentiellement développée autour du tourisme et de la viticulture.

Le tissu industriel est essentiellement implanté sur les principales zones industrielles du territoire, dont les plus importantes se situent sur Narbonne.

Les entreprises implantées sont en majorité des PMI-PME. La plupart des secteurs d'activité est représentée. Les secteurs de l'agroalimentaire, de l'automobile (concessionnaires) ou les plates-formes logistiques sont les secteurs les plus représentés.

**Hormis quelques établissements significatifs, la majorité des effluents non domestiques est d'origine dispersée et générée en faible quantité (qq m³/j) par plus de 300 établissements.**

### 1.2. Les enjeux de la démarche.

Au-delà de l'aspect réglementaire, les enjeux de cette démarche collective sont essentiellement environnementaux. En effet, le territoire du Grand Narbonne se situe à la fois sur le bassin versant de l'Aude aval et sur le bassin versant des étangs de Bages-Sigean. Ce système lagunaire est particulièrement sensible et sa qualité a été détériorée par des rejets en cadmium issus d'une industrie qui a cessé son activité depuis.

Les principales zones industrielles se situent à proximité de ces lagunes et les eaux pluviales qui en sont issues rejoignent quasi directement ces étangs.

**Cette opération collective vise donc, entre autre, à participer aux efforts des acteurs locaux pour la reconquête de la qualité du système lagunaire. Elle s'intéresse en conséquence aux rejets non domestiques raccordés au réseau d'assainissement ainsi qu'à la nature des rejets pluviaux des entreprises et au risque de pollution accidentelle.**

## 2. MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION COLLECTIVE

### 2.1. Définition de l'état des lieux : un travail de partenaires

L'état des lieux et l'inventaire du tissu économique a été mené de 2008 à 2009 par les différents partenaires de l'accord cadre, à savoir :

- Le Grand Narbonne ;
- La Fédération Départementale des Vignerons Indépendants de l'Aude (FDVI11);
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie de Narbonne ;
- La Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et Services de l'Aude (CNAMS11).

Cet état des lieux s'est orienté autour de 2 approches complémentaires.

#### Approche n°1 : Approche par branche d'activité

La FDVI11 a réalisé un audit de ses adhérents implantés sur le territoire du Grand Narbonne, dont une **douzaine rejette au réseau d'assainissement sans autorisation.**

**La CCI a réalisé plus d'une vingtaine de visites** en ciblant essentiellement les concessionnaires automobiles et les imprimeries, accompagnées pour l'obtention de la marque Imprim'Vert.

**La CNAMS11 a effectué une vingtaine de visites** auprès des photographes, pressing et imprimeurs et **80 visites auprès des garagistes et carrossiers.**

#### Approche n°2 : Approche géographique par zone industrielle

Le Grand Narbonne a piloté la réalisation des **diagnostics environnementaux des 6 principales zones industrielles. Plus de 150 visites** ont ainsi été réalisées par le bureau d'étude.

Au-delà des visites d'établissements, ces diagnostics environnementaux ont permis d'analyser l'impact de ces zones dans leur globalité (analyses des rejets d'eaux usées, des rejets d'eaux pluviales, état des réseaux, risque de pollution accidentelle,...)

Pour terminer, la révision du schéma d'assainissement de la ville de Narbonne a permis de réaliser une **soixantaine de visites** supplémentaires tout secteur d'activité confondu.

**Au total, près de 300 entreprises ont fait l'objet d'une visite, ce qui a permis de dégager une liste d'environ 150 établissements prioritaires retenus dans le cadre de la convention d'application.**

### 2.2. Suivi des micropolluants sur les principales stations d'épuration

Dès 2008, 15 stations d'épuration du territoire ont fait l'objet d'au moins 1 bilan des 41 substances en entrée de station, soit 29 analyses au total.

En entrée de station, six substances présentent un taux de fréquence élevé, à savoir :

- Le diuron (62%) ;
- Le chloroforme (55%)
- Le lindane (52%)
- La simazine (45%)
- Le méthyl 2 naphthalène (45%)
- Le phénanthrène (41%).

Les 4 principales stations d'épuration disposent de données en sortie de station. En termes de rendement, on peut établir quelques tendances malgré le faible nombre de bilans disponibles.

Le chloroforme est dégradé intégralement par les stations d'épuration concernées.

Le lindane est dégradé intégralement sur toutes les step, à une exception près ( $\eta < 50\%$ ).

La simazine et le diuron ne sont que très faiblement dégradés par les stations. Les  $\eta$  sont majoritairement inférieures à 10%.

Concernant les HAP, l'efficacité diffère significativement d'une substance à une autre et d'une station d'épuration à une autre, mais on peut tout de même retenir que la dégradation du naphthalène, du méthyl-2-naphthalène et du phénanthrène ne semble pas poser de problème ( $\eta > 60\%$ ).

Pour ces 4 stations, seule un bilan atteste d'un rapport flux/flux admissible  $> 1$  (lindane : rapport de flux de 1,5).

**Ces analyses témoignent d'une contamination plutôt limitée et essentiellement d'origine diffuse (pesticides et HAP). La présence de pesticides a motivé le Grand Narbonne à présenter un projet dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau « de nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides ».**

### 2.3. L'appel à projet « de nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides »: Coordonner les initiatives et les actions des acteurs pour plus d'efficacité.

Le projet du Grand Narbonne, porté par la cellule « rejets non domestiques » vise, entre autre, à élaborer des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires pour ses 18 communes, avec un objectif global de réduction de pesticides de 50%.

Ces études, d'une durée de 9 à 12 mois sont constituées des étapes suivantes :

- Audit des pratiques actuelles (pratiques de désherbage, de traitement phytosanitaires, conditions de stockage, audit des aires de remplissage,...)
- Proposition de scénarii de réduction de pesticides et produits phytosanitaires (proposition de pratiques alternatives, analyse du gain environnemental, estimation des investissements nécessaires et surcoût de fonctionnement)
- Choix d'un scénario par les élus et services techniques et sensibilisation du Grand Public
- Suivi de la mise en œuvre du plan de désherbage et retour d'expérience (année N+1)

**Actuellement, seul le plan de désherbage de la commune de Narbonne a été lancé et se trouve en cours de finalisation (choix du scénario par les élus)**

### 2.4. Conclusion concernant les démarches engagées

La réalisation de l'état des lieux a nécessité plus de temps que prévu du fait de la restructuration du service Eau et Assainissement du Grand Narbonne. Une nouvelle dynamique a été créée suite au recrutement du nouveau responsable de la cellule rejets non domestiques.

**Globalement, la présence de pesticides en entrée de station d'épuration et la vulnérabilité du milieu récepteur des zones industrielles a conduit à élargir la démarche de la cellule « rejets non domestiques » à la problématique des eaux pluviales et des pollutions diffuses.**

**A l'inverse, ces résultats analytiques n'ont pas permis de cibler de secteur d'activité spécifique.**

**Actuellement, seuls 4 établissements disposent d'arrêtés d'autorisation de déversement et 2 de conventions spéciales de déversement.**

## 3. LES ACTIONS EN COURS OU A VENIR

### 3.1. Mise en conformité « technique » des rejets issus des établissements prioritaires

Suite à l'état des lieux, chaque établissement prioritaire doit faire l'objet d'un audit par la cellule « rejets non domestiques » afin de vérifier la conformité de ses installations et proposer des axes d'amélioration le cas échéant (avec financement possible des aménagements par l'Agence de l'Eau).

L'objectif final est de procéder à la régularisation technique et administrative des rejets au réseau d'assainissement, par délivrance d'une autorisation de déversement, complétée si nécessaire par une convention de déversement.

**Une vingtaine d'établissements prioritaires ont d'ores et déjà été audités.** Pour une grande majorité, la délivrance d'arrêté d'autorisation de déversement nécessite des aménagements préalables qui sont essentiellement :

La mise en conformité des conditions de stockage de produits dangereux ou déchets liquides ;

La mise en place de séparateurs à hydrocarbure avant raccordement au réseau d'assainissement des aires de lavage de véhicules lourds ou légers ;

La mise en place de séparateurs à hydrocarbure pour le traitement des eaux pluviales.

**Cinq à six projets sont en cours de finalisation et feront l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau.**

### 3.2. Mise en conformité « technique » des rejets issus des établissements non prioritaires

En complément, la cellule « rejets non domestiques » a engagé une démarche auprès de **l'Hôpital de Narbonne** dont les rejets (# 80 m<sup>3</sup>/j) n'ont jamais fait l'objet d'un suivi analytique. Un bilan sur 5 jours sera réalisé en 2011. Celui-ci intégrera le suivi de micropolluants et de substances médicamenteuses dont la liste reste à définir.

### 3.3. Mise en conformité « administrative » des rejets non domestiques

Dès lors que les aménagements nécessaires sont réalisés, la délivrance des arrêtés d'autorisation de déversement pourront être envisagés. D'ici fin 2012, une cinquantaine d'arrêtés d'autorisation et une dizaine de convention de déversement devront être délivrés.

### 3.4. Actions à l'échelle des zones industrielles

En complément des actions engagées à l'échelle de l'entreprise, une réflexion globale, à l'échelle des zones industrielles, doit être menée. Elle s'inscrit dans la volonté de valoriser l'image des zones industrielles afin de les rendre plus attractives. Elle permet également de rendre plus acceptables les efforts demandés aux entreprises. Ces démarches visent à mettre en œuvre les préconisations issues des diagnostics environnementaux.

**En 2011, un diagnostic des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales va être lancé sur l'ensemble des zones afin de confirmer les constats des diagnostics environnementaux (intrusions d'eaux parasites, rejets d'eaux usées illicites dans le réseau pluvial,...). Les exutoires des eaux pluviales feront également l'objet d'un suivi spécifique afin de préciser la contamination des eaux pluviales par une étude plus poussée.**

### 3.5. Poursuivre le suivi des stations d'épuration

La mise en œuvre de la circulaire du 29 Septembre 2010 permettra de renforcer le suivi actuel. L'approche réglementaire nécessitera d'imposer aux établissements des normes de rejets pour les substances dangereuses les plus contraignantes.

### 3.6. Plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires

En 2011, le plan de désherbage communal de la ville de Narbonne sera mis en pratique et fera l'objet d'un suivi spécifique. En complément, un nouvel appel d'offres sera lancé en début d'année afin de réaliser les plans de 5 à 8 communes supplémentaires.

### 3.7. Mise en place d'une collecte des déchets ménagers spéciaux

Une démarche visant à collecter les déchets toxiques issus des ménages (peintures usagées, solvants, huiles...) est en cours de réflexion, et ce, en partenariat avec le service Environnement du Grand Narbonne.

Cette démarche s'articule autour des axes suivants :

- Mise en place de séparateurs à Hc pour le traitement des eaux pluviales ;
- Equiper des déchetteries en armoires à toxique ;
- Formation des agents d'accueil en déchetterie ;
- Campagne de sensibilisation du grand public.

### 3.8. Développer la dynamique – Elargir le réseau

Afin d'intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cas d'implantation de nouveaux établissements, un questionnaire spécifique a été rédigé et envoyé aux différents distributeurs d'eau délégataires du Grand Narbonne. Toute demande de raccordement ou d'intervention auprès d'un établissement nécessite au préalable de nous retourner ce questionnaire. Les services techniques des communes, les services hygiène et sécurité sont également associés aux démarches de la cellule « rejets non domestiques ».

L'exploitant de la plate forme de compostage qui reçoit l'ensemble des boues du Grand Narbonne a également été sollicité. Ainsi, la cellule de « rejets non domestiques » est systématiquement informée en cas de dépassement des seuils en éléments traces métalliques retenus par l'Agence de l'Eau. L'objectif est de réaliser des investigations sur le réseau afin de remonter jusqu'à l'origine de la contamination.

## 4. CONCLUSIONS

Globalement, **les démarches auprès des entreprises sont plutôt bien perçues**. Beaucoup sont demandeurs de **conseils techniques** et **l'attribution d'aides financières est un atout important pour l'acceptation de la démarche**. De même, la cellule « rejets non domestiques » accompagne ces établissements en prenant à sa charge la réalisation de tests à la fumée par exemple si des investigations sur les réseaux internes s'avèrent nécessaires.

Le suivi réglementaire des substances dangereuses au niveau des stations d'épuration et **les objectifs de réduction qui seront imposés au Grand Narbonne risquent de renforcer nos exigences auprès des industriels**.

L'avenir proche risque de nous confronter à des problèmes pour lesquels nous ne disposons d'aucune réponse :

- **Quelle démarche peut-on mener pour réduire les flux de substances issues de pollutions diffuses ? (HAP, pesticides)**
- **Quelle marge de manœuvre face un établissement non coopératif ?**
- **Sur quelle base réglementaire peut-on argumenter la mise en place d'un traitement des eaux pluviales issues d'un établissement non soumis à la réglementation des Installations Classées ?**

ARMISSAN  
BAGES  
BIZANET  
COURSAN  
CUXAC D'AUDE  
FLEURY D'AUDE  
GRUISSAN  
MARCORIGNAN  
MONTREDON  
MOUSSAN  
NARBONNE  
NEVIAN  
OUVEILLAN  
PEYRIAC DE  
MER  
RAISSAC D'AUDE  
SALLES D'AUDE  
VILLEDAIGNE  
VINASSAN



## **2- Références bibliographiques et documents accessibles**

---



## Thématiques - La gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement

Dans la longue liste des difficultés et contraintes techniques, réglementaires et financières des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter et s'organiser afin d'assurer une nouvelle compétence qui consiste à développer des outils pour encadrer le traitement des effluents des établissements concernés, en incluant les rejets d'eaux usées, les rejets d'eaux pluviales (maîtrise des pollutions accidentelles), ainsi que la gestion des déchets dangereux.

FORUM GESTION DES REJETS NON DOMESTIQUES	
BASE DOCUMENTAIRE DU FORUM (accès restreint)	
<p>■ <b>Le Graie et la gestion des rejets non domestiques</b></p> <p>Le Graie a lancé en 2010 un réseau régional d'échanges afin de mettre en relation les différents acteurs de la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement. Il s'agit de leur permettre de mutualiser leurs connaissances et compétences et les aider à formaliser et transmettre leur expérience.</p> <p style="text-align: right;">&gt;&gt;&gt; Pour en savoir plus</p> <p>■ <b>Accès réservé au groupe de travail</b></p>	<p>■ <b>Agenda</b></p> <p>JOURNÉE D'ÉCHANGES RÉGIONALE Mardi 23 novembre - Bassens (73) Programme et bulletin d'inscription</p> <p>Prochaines réunions du Groupe de travail restreint Jeudi 13 janvier, Annemasse (73)</p>
<p>■ <b>Liens utiles et autres documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la réglementation relative aux raccordements des usagers non domestiques au réseau collectif de collecte des eaux usées <a href="#">Rapport CGEDD, Juillet 2010</a> 126 pages</li> <li>La réglementation des activités à risque - AIDA <a href="http://www.ineris.fr/aida/">http://www.ineris.fr/aida/</a></li> <li>Centre National Innovant pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises <a href="http://www.cnidep.com/">http://www.cnidep.com/</a></li> <li>CCI de Paris - Zoom sur la gestion de l'eau par métier <a href="http://www.environnement.cci.fr/Thematique/Eau/Zoom-sur-la-gestion-de-l-eau-par-metier">http://www.environnement.cci.fr/Thematique/Eau/Zoom-sur-la-gestion-de-l-eau-par-metier</a></li> <li>Appréhender les questions relatives aux installations classées <a href="http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr">http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr</a></li> <li>40 documents utiles en téléchargement</li> </ul> <p style="text-align: right;">&gt;&gt;&gt; Voir les liens utiles et références</p>	<p>■ <b>Dernières productions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Éléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis-à-vis d'entreprises de petite taille générant des eaux usées non domestiques</b> Groupe de travail régional, Juillet 2010 - 12p</li> <li><b>La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement</b> "Un nouvel enjeu pour les collectivités" Actes du séminaire, Novembre 2009 - 92p</li> </ul> <p style="text-align: right;">&gt;&gt;&gt; Voir toutes les publications</p>



### ■ Le réseau Rhône-Alpes d'échanges sur la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement

L'animation de ce réseau est soutenue par :

- L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse
- La DREAL Rhône-Alpes
- Le Conseil général du Rhône
- Le Grand Lyon
- La Région Rhône-Alpes

#### Mode de Fonctionnement

L'idée structurante de ce réseau est :

- de mettre en relation les différents acteurs de la gestion des rejets non domestiques (Services de l'Etat, Agence de l'eau, Collectivités, Prestataires de service) et, au-delà des contacts et échanges informels,
- de leur permettre de mutualiser leurs connaissances et leurs compétences;
- de les aider à formaliser et transmettre leur expérience.

Deux niveaux d'échanges et d'apports d'informations sont proposés au sein du réseau :

- Une journée d'échanges régionale annuelle, destinée à l'ensemble des acteurs concernés.
  - Des réunions en groupe de travail restreint, rassemblant 3 à 4 fois par an des experts et des exploitants ayant déjà mis en place une gestion des rejets non domestiques et souhaitant conjointement travailler à l'élaboration de documents (établissement de documents réglementaires commentés, note méthodologique). Cette règle permet au groupe de garder une petite taille (20 personnes) propice aux
- 2ème séminaire d'échanges régional ANC - 23 novembre 2010 - GRAIE -

## Liens et documents accessibles

### Thématique – gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement

#### Liens

- AIDA - la réglementation des activités à risque  
<http://www.ineris.fr/aida/>
- AQUAREF – laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques  
<http://www.aquaref.fr>
- ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise de Déchets et de l'Environnement)  
<http://www.ascomade.org>
- CNIDEP -Centre National Innovant pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises  
<http://www.cnidep.com/>
- CCI de Paris - Zoom sur la gestion de l'eau par métier  
<http://www.environnement.cci.fr/Thematique/Eau/Zoom-sur-la-gestion-de-l-eau-par-metier>
- ECO CONSEIL  
<http://www.ecoconseil.org>
- ICPE - Appréhender les questions relatives aux installations classées  
<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/>
- RSDE (Action nationale de Recherche des Rejets de Substances Dangereuse dans les Eaux)  
<http://rsde.ineris.fr/>

#### Bibliographie

##### Documents généralistes (Réglementaires, Plaquettes de communication)

- **Évaluation de la réglementation relative aux raccordements des usagers non domestiques au réseau collectif de collecte des eaux usées**  
Rapport CGEDD, 126 pages, Juillet 2010
- **Déversement d'eaux usées non domestiques dans les réseaux publics de collecte - Entreprises et Collectivités : procédures pour être en conformité avec la loi**  
FENARIVE - Fédération nationale des associations de riverains et utilisateurs industriels de l'eau, mai 2008
- **Rejets professionnels - mode d'emploi - risques, législation, aides, exemples**  
Communauté d'Agglomération de Poitiers, 2007
- **Le guide du raccordement des entreprises à un réseau public d'assainissement**  
Agence de l'eau Seine-Normandie, éditions 2003
- **Circulaire fixant les modalités de la surveillance des substances dangereuses dans les rejets industriels**  
MEEDDAT, 5 janvier 2009
- **Gestion des conventions avec les industriels**  
Grenoble Alpes Métropole, 2008
- **Dispositif en cas de pollution**  
Grenoble Alpes Métropole, 2009
- **Convention type de déversement au réseau d'assainissement d'eaux de rabattement de nappe phréatiques**  
Grenoble Alpes Métropole, 2010
- **Fiche descriptive de pollution**  
Grenoble Alpes Métropole
- **Convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement pour les établissements industriels et assimilés**  
Grenoble Alpes Métropole, 2009
- **Autorisation de rejet d'eaux usées non domestiques**  
Nantes Métropole, Communauté Urbaine

- **Règlement du service public d'assainissement collectif**  
Communauté Urbaine de Strasbourg, 2009
- **Règlement du service public d'assainissement collectif**  
Nantes Métropole
- **Règlement du service public d'assainissement collectif**  
Chambéry Métropole
- **Règlement du service public d'assainissement collectif**  
Agglomération de Rouen
- **Règlement du service public d'assainissement collectif**  
Grenoble Alpes Métropole

## Documents techniques classés par types d'activités

### AGRICULTURE / ALIMENTAIRE

- **Les effluents peu chargés en élevage de ruminants - procédés de gestion et de traitements validés pour une mise en conformité plus économe** - Guide pour la conception des ouvrages  
Institut de l'élevage - Ministère de l'agriculture et de la pêche – (plan national bâtiment), 2005
- **Gestion des eaux usées issues des métiers de bouche**  
Guide de recommandations à l'usage des conseillers des entreprises  
CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2007
- **Guide l'entreprise : environnement/hygiène/sécurité -- Boucherie – Charcuterie – Traiteur**  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, 2008
- **Prévention des pollutions accidentelles dans les abattoirs, les équarrissages, les laiteries, les sucreries**  
Document Inter-Agences, 1996
- **Dimensionnement des bacs à graisses**  
CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2006

### SERVICES

- **Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - NETTOYAGE**  
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- **Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - PRESSING-BLANCHISSERIE**  
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- **Guide Eco-conseil - Nettoyage à sec**  
Eco-conseil (avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de Franche-Comté, la Chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort et ECO-Conseil, avec le soutien de l'Ademe, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, du Conseil régional de Franche-Comté et de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales), 2008
- **Etude sur la traitabilité des matières inhibitrices en blanchisserie industrielle**  
Document Inter-Agences/GEIT/CTTN-IREN, 2008

### BATIMENT - BTP

- **Guide VEMat Peinture, Nettoyage des outils de peinture en bâtiment**  
CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2009
- **Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - MACONNERIE**  
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- **Guide Eco-conseil - le métier de peintre**  
Eco-conseil, Edition Picardie, 1998
- **Guide Eco-conseil - les métiers du bâtiment**  
Eco-conseil, Edition Picardie, 2002

### PRODUCTION - Travail du bois, des métaux, de la pierre

- **L'éco-conception pour les mécaniciens**  
C'Ente Techniques des Industries Mécaniques (CETIM)
- **Guide Eco-conseil - les métiers du bois**  
Eco-conseil, Edition Alsace, 1997
- **Guide Eco-conseil - les métiers de l'automobile**  
Eco-conseil, Edition Picardie, 1998
- **Guide Eco-conseil - les métiers du chauffage, sanitaire, couverture, zinguerie**  
Eco-conseil, Edition Alsace, 1999

### SANTE

- **Elimination des effluents liquides des établissements hospitaliers - Recommandations**  
Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales de l'Interrégion Paris – Nord, 1999
- **Guide méthodologique : les rejets liquides hospitaliers**  
Collectif, janvier 2001
- **Guide technique d'Hygiène Hospitalière**  
Marie-Helene Hours CH de Bourgoin Jallieu et Isabelle Poujol, C CLIN sud-est, Pierre-Bénite, 2004
- **Que deviennent les effluents radioactifs hospitaliers ?**  
Laure Fremery et Sandrine Rigaud (ISIM), 2001
- **Les effluents des établissements sanitaires**  
Jacques Perney, DRASS Poitou-Charentes

### INDUSTRIES

- **Prévention des pollutions accidentelles dans les industries du bois, des pâtes à papier et les papeteries**  
Document Inter-Agences, 1996
- **Prévention des pollutions accidentelles dans les industries de la chimie, du traitement de surface, et les stockages d'hydrocarbures, de produits phytosanitaires**  
Document Inter-Agences, 1996
- **Guide Eco-conseil - les métiers de l'imprimerie**  
Eco-conseil, édition nationale 2003

### TRANSPORTS...

### DECHETS...

### COMMERCES...

Forum	Discussions	Messages	Dernier message
<a href="#">Problèmes de fonctionnement Réseau-Station</a>	1	2	D 28-10-2010 14:49:26 par HURTAULT Brigitte
<a href="#">Traitements, pré traitements des effluents dans les entreprises</a>	7	8	D 21-07-2010 10:50:23 par admin
<a href="#">Caractérisation des effluents et valeurs limites</a>	5	7	D 02-11-2010 11:33:14 par Raphaël L. - Annemasse-A.
<a href="#">Outils administratifs et de gestion</a>	5	6	D 21-07-2010 11:29:39 par admin
<a href="#">Stratégie, acteurs et communication</a>	3	3	D 21-07-2010 11:26:40 par admin
<a href="#">Aspects financiers</a>	1	1	D 21-07-2010 11:31:51 par admin
<a href="#">Déchets, eaux pluviales et pollutions</a>	2	2	D 21-07-2010 11:37:21 par admin
<a href="#">Actualités</a>	3	3	D 04-10-2010 14:41:11 par Graie

Dernier utilisateur inscrit: Ester  
 Membres en ligne: 2  
 Invités en ligne: 1  
 Actuellement en ligne: CAPAE, Graie

Nombre total de membres: 124  
 Nombre total de discussions: 88  
 Nombre total de messages: 189

Powered by PunBB  
 © Copyright 2002-2008 PunBB



Séminaire accueilli au Centre Hospitalier Spécialisé de Bassens - Chambéry Métropole

organisé avec le soutien,  
de la DREAL, de l'Agence de l'eau RM&C, de Chambéry Métropole et du Grand Lyon



GRANDLYON